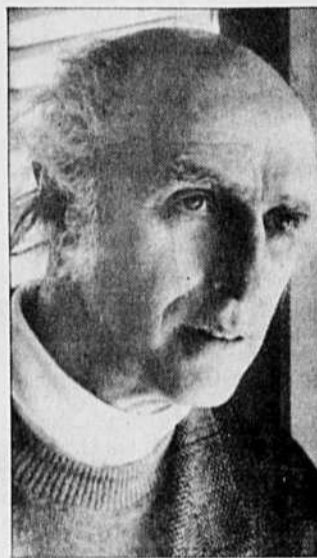


### AUJOURD'HUI



#### Marc Labrèche, l'enfant de la balle

Marc Labrèche se prend, ces jours-ci à la salle Fred-Barry, pour le professeur Victor Frankenstein, né en 1960 comme lui, à mi-chemin entre deux drames, la bombe atomique et le Stade olympique... Robert Lévesque a rencontré cet acteur comique exceptionnel. **Page C-1**



#### Le journal de bord de Vigneault

Dans *Bois de marée*, sorte de journal de bord paru cette semaine, le poète de Natashquan a consigné des chansons, des contes, des poèmes, des maximes et les détails d'un quotidien où rien ne bouge sauf les vents, les marées et les saisons. Vigneault s'ouvre à Nathalie Petrowski. **Page D-1**



#### Dominique Fernandez : portrait du paria

Prix Goncourt 1982 pour *Dans la main de l'ange*, Dominique Fernandez accompagne au Québec son nouveau roman *Porfirio et Constance*. L'auteur, qui se décrit comme un « champion de l'homosexualité », affirme que « l'hétérosexualité triomphante est une invention de la bourgeoisie industrielle du XIXe siècle ». **Page D-1**

## Parizeau blâme Claude Morin

Le président du PQ reproche à l'ex-ministre d'avoir accepté l'argent de la GRC

Pierre O'Neill

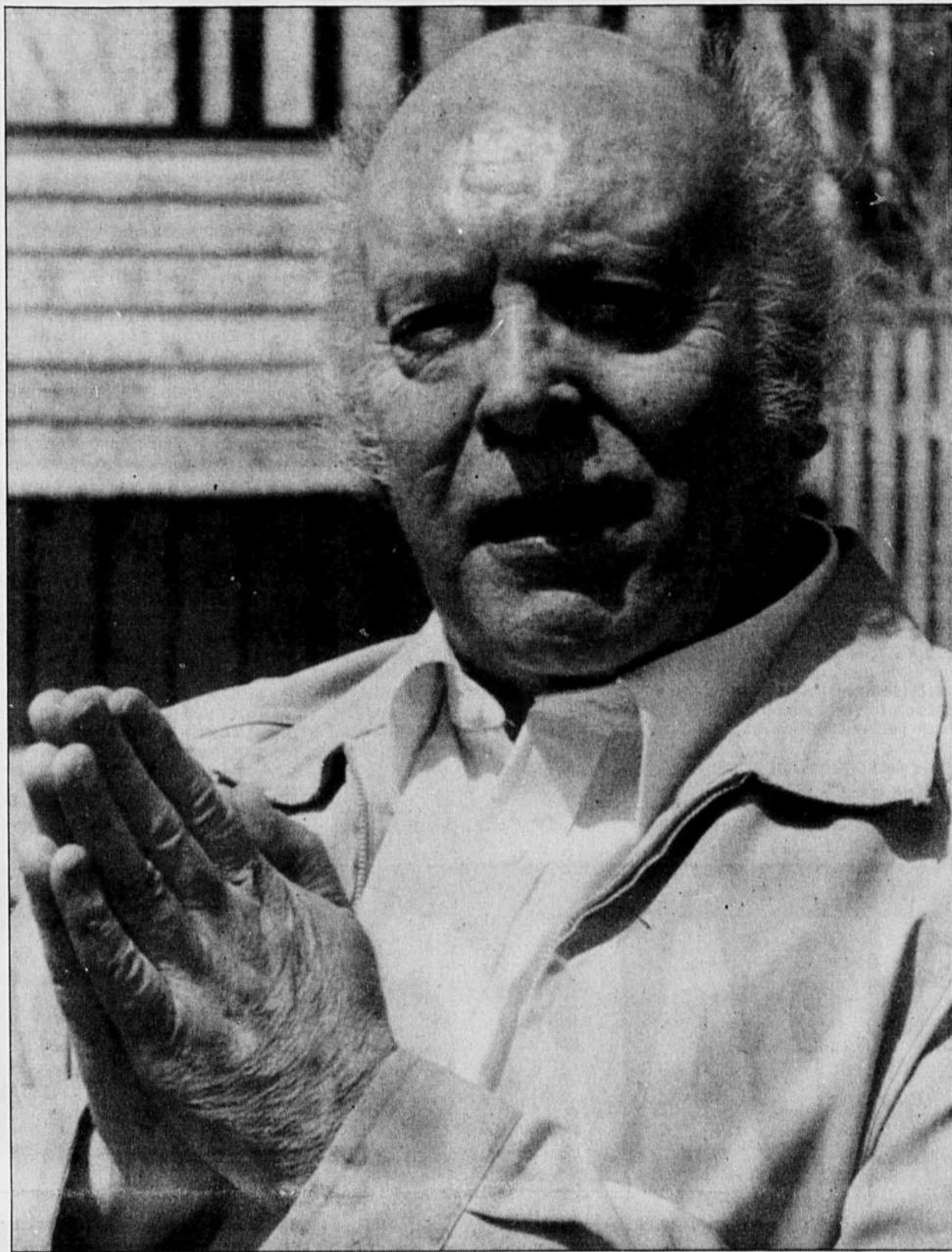
LES RÉVÉLATIONS relatives à la collaboration secrète de l'ancien ministre Claude Morin avec la GRC ont semé la consternation et soulevé l'indignation dans les rangs souverainistes. Jacques Parizeau blâme sévèrement son ancien collègue auquel il reproche surtout d'avoir accepté de l'argent en échange d'informations sur des sympathisants péquistes. Attribué, Lucien Bouchard est néanmoins d'avis que le PQ n'en sortira pas plus discrédité que les fédéraux.

Après de longues heures d'hésitations, la direction du Parti québécois a finalement acquiescé à la requête des journalistes avides de commentaires. Mais plutôt que de convoquer une conférence de presse, c'est par voie de communiqué que le président du Parti québécois a fait connaître ses premières réactions. Les dirigeants du parti se sont tous retrouvés en soirée autour de la table de l'exécutif national, au secrétariat de la rue Saint-Hubert. Rien n'a transpiré de ces délibérations, qui ont repris ce matin et se poursuivront sans doute une bonne partie de la journée.

Selon les informations publiées jeudi par la télévision de Radio-Canada, Claude Morin a servi d'informateur à la GRC entre 1974 et 1977. Cette collaboration, qu'il a amorcée alors qu'il était membre de l'exécutif, il l'a poursuivie après la prise du pouvoir en 1976 et après sa nomination à la tête du ministère des Affaires intergouvernementales. Le premier ministre Lévesque en aurait été informé seulement en novembre 1981 et aurait aussitôt exigé la démission de celui qui avait été jusque-là son homme de confiance dans les négociations constitutionnelles avec

Voir page A-4 : Parizeau

#### ■ Qui joue avec le feu s'y brûle. L'éditorial de Gilles Lesage : page A-10



L'ex-ministre et informateur de la GRC, M. Claude Morin, a été assailli par les journalistes, à sa résidence de Sainte-Foy, hier. Voir page A-2.

## Québec sabre dans la gratuité des soins

Les 18-40 ans payeront leurs examens de la vue; les aînés verseront 2 \$ par ordonnance

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec refuse une facture de 78 millions \$ aux usagers des services de santé pour l'année 1992-93, a annoncé hier le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, en rendant publiques plusieurs mesures qui permettront au gouvernement de réduire ses dépenses de quelque 210

millions \$ par année.

Les médecins et autres professionnels de la santé, de même que les directions d'hôpitaux, seront également tenus de participer à l'effort de « restructuration » annoncé dans le but, selon le ministre, de « tenir compte de la capacité de payer des citoyens ».

Le gouvernement modifiera le panier des services assurés par la Régie d'assurance-maladie de la façon suivante :

- les examens optométriques, jusqu'à présent gratuits pour tout le monde, devront être payés par les usagers âgés de 18 à 40 ans;
- les services dentaires, jusqu'à présent gratuits pour les enfants jusqu'à 12 ans (pour les soins) et 15 ans (pour les examens), seront à la charge des usagers de 10 ans et plus; les services demeurent gratuits pour les enfants âgés de moins de 10 ans;
- les personnes de 65 ans et plus bénéficiaires du programme de médi-

caments gratuits devront désormais verser la somme de 2 \$ (« un petit deux », dit le ministre) pour l'exécution de chaque ordonnance ou son renouvellement, jusqu'à un plafond de 150 \$ par année, afin de protéger les personnes dont l'état de santé est précaire.

Certaines exceptions ont été prévues à la règle. Ainsi, les assistés sociaux n'auront toujours rien à payer pour les soins optométriques et dentaires.

Voir page A-4 : Gratuité

## Le Vieux-Port de Montréal présente son nouveau visage

Isabelle Paré

À QUELQUES jours des fêtes d'ouverture du 350e anniversaire de Montréal, le nouveau visage du Vieux-Port a été inauguré hier avec pour fond de scène les tambours et trompettes d'une meute de manifestants et la rumeur des camions poursuivant leur course frénétique contre la montre.

Après 18 ans de tergiversations, près de 133 millions \$ en fonds publics dépensés, 15 rapports, deux consultations publiques et la succession de neuf ministres des Travaux pu-

blics, le dernier en titre, M. Elmer MacKay, est symboliquement venu annoncer hier qu'il « remettait officiellement le Vieux-Port » aux Montréalais.

Après la saga politique qui a littéralement pris en otage le développement du Vieux-Port au cours de la dernière décennie, l'expression avait de quoi faire sourire.

Comme si une mauvaise étoile s'acharnait sur son sort, l'inauguration officielle du « nouveau » Vieux-Port a été marquée hier par le bruit strident des sirènes qui, hélas, n'étaient pas celles de bateaux, mais le fruit

Voir page A-4 : Vieux-Port



PHOTO JACQUES GRENIER

L'un des attraits majeurs du Vieux-Port réaménagé, son bassin s'ouvrant devant le Marché Bonsecours, d'où émergent les vestiges d'anciens silos et deux îles artificielles bordées d'arbres.

### CANNES

## Casanova et Delon, les stars de la séduction

Francine Laurendeau  
envoyée spéciale

CANNES — Ce n'est pas vrai que le beau temps vide les salles cannoises. En tout cas, depuis ce matin, où que j'aille, c'est la queue, la ruée ou la bousculade. Les sections parallèles démarraient aujourd'hui et la Semaine de la critique inaugurerait ses projections avec un film canadien, *The Grocer's Wife*, premier long métrage de John Pozer. Mais ma journée commençait très classiquement par un film de la compétition. Ses fans attendaient impatiemment la dernière prestation d'Alain Delon dont l'étoile avait un peu pâli. *Le Retour de Casanova*, d'Edouard Niermans, raconte un épisode un peu nostalgique dans la vie du séducteur vieillissant et désargenté. C'est intelligemment dialogué par Jean-Claude Carrière et, plus qu'Alain Delon peu avantagé par le côté flou de son personnage, c'est Fabrice Luchini qui capte l'attention dans le rôle du valet à la fois complice de son maître et impitoyablement lucide (on songe à Sganarelle et à Leporello).

En 1990, le réalisateur russe Vitali Kanevski recevait, à 55 ans, la Caméra d'or pour son premier long métrage, *Bouge pas, meurs, ressuscite*, qui évoquait l'adolescence d'un garçon dans un monde abominable, à Soutchan, sorte de ville-prison. Un film autobiographique en noir et blanc qui nous avait cloués sur nos sièges : l'enfer dans l'Extrême-Orient soviétique de l'après-guerre. Mais le regard affectueux et sans complaisance de Kanevski sur ses personnages tempérait la cruauté de cet univers et faisait jaillir l'émotion. Il récidive avec *Une vie indépendante* qui est la suite de son premier film : le passage de l'adolescence à l'âge adulte, les illusions perdues mais aussi la découverte de l'existence d'un monde moins sordide. Le cinéaste disposait cette fois d'un budget plus confortable et son coproducteur l'a convaincu de tourner en couleurs. Il a donc eu le loisir de s'affirmer et de s'affiner, le regard s'est élargi, se doublant d'envoies esthétiques et d'échappées métaphoriques. Mais la surprise et l'émotion se sont envolées.

L'univers que décrit, dans son deuxième long métrage, la jeune Mexicaine Dana Rotberg, soviétisme en moins, est tout autant cauchemardesque, mais le cauchemar est souriant. L'héroïne d'*Angel de fuego*, Ama, est une toute jeune trapéziste et cracheuse de feu dans un cirque. Elle décide de partir à l'aventure après la mort de son père dont elle est enceinte (il s'agit d'un amour partagé) pour s'attacher à un groupuscule religieux ambulancier formé d'une austère rédemptrice, et surtout de son fils, jeune homme torturé par le démon de la chair qui

Voir page A-4 : Casanova



## MICHEL BRAUDEAU

### LE LIVRE DE JOHN

312 pages • 29,95 \$

MICHEL BRAUDEAU

Le Livre de John

Michel Braudeau

«Un roman particulièrement attachant... fabuleusement raconté.»

Robert Lévesque, *En Direct* (Radio-Canada)

Éditions du Seuil

# L'affaire Morin fait ressurgir la crainte des investigations systématiques de la GRC

## Le premier ministre Mulroney demeure coi

Huguette Young  
de la Presse canadienne

OTTAWA — La ministre de la Justice Kim Campbell a tenu à rassurer le public canadien hier que des mécanismes avaient été prévus pour éviter des opérations clandestines de surveillance des partis politiques au Canada.

Devant les attaques répétées de l'opposition hier aux Communes, Mme Campbell a déclaré que ces incidents ne pourraient plus se produire depuis la création du Service canadien du renseignement de sécurité. Cette agence de surveillance distincte de la GRC a été établie à la suite du rapport de la Commission McDonald sur les agissements de la GRC dans les années 70. La commission avait tenté de faire la lumière sur le vol des listes de membres du Parti québécois.

« Ce service de renseignement est réglementé par une loi qui l'interdit de faire enquête sur des activités de lobbying, des manifestations et des actes de dissension », a répliqué

Mme Campbell vigoureusement. Peu convaincu, le député néo-démocrate de Kamloops, Nelson Riis, est revenu à la charge en demandant à la ministre de confirmer que le gouvernement ne faisait pas usage d'informateurs pour enquêter sur les activités des gouvernements élus démocratiquement.

Mme Campbell a répliqué que le gouvernement de l'époque avait pris les moyens qui s'imposaient, en ajoutant que les activités du Service de renseignement étaient scrupuleusement examinées par un organisme indépendant.

À la suite d'un reportage diffusé aux ondes de Radio-Canada, M. Morin a confirmé qu'il avait été recruté par la GRC au cours de la période 1974-77 pour transmettre des informations sur les tentatives d'infiltration et d'ingérence étrangère au Québec et au sein du PQ. M. Morin a toutefois voulu rectifier le tir en soulignant qu'il avait soutiré plus d'informations de la GRC qu'il n'en avait fournies et qu'il avait toujours protégé les gens « suspects » de son entourage.

Le premier ministre Brian Mulroney s'est refusé à tout commentaire. De son côté, le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, a dit ne rien savoir de cet épisode. Il a rejeté catégoriquement les allégations du député du Bloc québécois, Gilles Rocheleau, qui accusait le gouvernement conservateur d'avoir orchestré des fuites pour discréditer les souverainistes au Québec.

À l'issue de la période des questions, M. Riis et son collègue Dave Barrett, ex-premier ministre de la Colombie-Britannique, ont ramené l'affaire sur le tapis, en exigeant la tenue d'une enquête pour faire la lumière sur les agissements de la GRC.

« Cette affaire n'est pas une affaire isolée propre au Québec et au PQ », a relevé M. Barrett. Il se demande si la GRC n'aurait pas tenté d'infiltrer également le Crédit social, le parti des agriculteurs, la Fédération coopérative du Commonwealth (CCF) et d'autres mouvements jugés suspects à l'époque.

« On a la preuve qu'ils ont utilisé des agents provocateurs au Québec.

Que s'est-il passé ailleurs ? » s'est-il interrogé.

À Montréal, où elle avait des entretiens avec le premier ministre Bourassa, la chef néo-démocrate Audrey McLaughlin s'est dite aucunement surprise par la nature des révélations. « Je tiens pour acquis que ma ligne est branchée sur une table d'écoute », a-t-elle précisé sans détour. Elle croit que le chef libéral Jean Chrétien, qui était ministre de la Justice à l'époque, devrait répondre de ses actes relativement à ce dossier épineux.

M. Chrétien étant absent de la période des questions hier, la chef adjointe libérale Sheila Copps s'est fait son porte-parole en soulignant que celui-ci n'avait aucune connaissance de cette affaire.

Pour Mme Copps, ce qui est triste, c'est que ces révélations rejalliront sur toute la classe politique.

« Quand une personne de la trempe de M. Morin fait une telle déclaration, ça nuit au système politique car c'était un homme de première classe », a-t-elle noté.



PHOTO PC

Claude Morin a essuyé un véritable assaut des journalistes, par téléphone et à sa résidence de Sainte-Foy, en banlieue de Québec. Dès les premières heures de la journée, M. Morin a été sollicité pour accorder des entrevues aux diverses émissions radiophoniques du matin et à sa résidence a été assiégée par les stations de télévision qui y ont envoyé leurs cars de reportage. En attendant de pénétrer dans la résidence de M. Morin, un reporter s'est promené dans les environs en tendant le micro aux voisins qui mettaient le nez dehors. L'ex-ministre dans le cabinet de René Lévesque a été littéralement cloué à la maison, répondant à chacun des appels téléphoniques qui lui étaient acheminés.

# Le Sénat et le droit de veto divisent toujours le Québec et l'Ouest

Norman Delisle  
de la Presse canadienne

WINNIPEG — À la sortie de la rencontre entre les premiers ministres Robert Bourassa, du Québec, et Gary Filmon, du Manitoba, jeudi, un adjoint du dernier a fait remarquer : « Au moins ils n'ont pas essayé de se tuer l'un l'autre ».

Ce n'est qu'une boutade rapportée par un journal de Winnipeg, mais elle caricature la profondeur des divergences entre M. Bourassa et son ho-

mologue manitobain. Le gouvernement du Québec des provinces de l'Ouest sont encore loin l'un de l'autre sur deux sujets dans le présent débat constitutionnel, en dépit des propos encourageants et des poignées de main qui se sont échangées cette semaine, alors que M. Bourassa a effectué une tournée-éclair pour rencontrer ses quatre collègues.

Le Sénat et l'octroi d'un droit de veto au Québec sur toute modification aux institutions fédérales demeurent les deux principaux points

d'accrochage entre le Québec et l'Ouest du pays.

Les provinces de l'Ouest favorisent la mise en place d'un Sénat réformé qui soit à la fois égal, efficace et élu et qu'on surnomme pour cette raison un « Sénat Triple E ».

Tout en appuyant une réforme qui ferait du Sénat le rempart des provinces contre les intrusions fédérales, le Québec ne veut pas qu'on recrée une nouvelle Chambre des communes, comptant plus de 200 membres, qui rendrait le fédéralisme canadien encore plus lourd et plus inef-

ficace.

C'est pourquoi M. Bourassa s'oppose au Sénat Triple E, ce qui heurte les convictions profondes des premiers ministres Don Getty (Alberta), Roy Romanow (Saskatchewan) et Gary Filmon (Manitoba).

Le Québec est prêt à accepter une réforme du Sénat, mais on devra au préalable satisfaire la demi-douzaine d'exigences qu'il a mis de l'avant et dont deux sont majeures : la reconnaissance du Québec comme société distincte et l'octroi du droit de veto sur les institutions.

M. Getty et Filmon ont été clairs : il n'y aura pas de droit de veto pour le Québec si l'Ouest n'obtient pas un Sénat à son goût. MM. Filmon et Romanow ont par ailleurs des réserves sur la façon dont serait rédigée une clause reconnaissant le Québec comme société distincte.

Le passage du premier ministre Bourassa dans les bureaux de ses quatre collègues n'a pas permis, jusqu'à maintenant, de trouver une solution à ces divergences.

Tant que le ciel ne sera pas plus clair, il n'est pas question que le Qué-

bec retourne à la table des négociations constitutionnelles, a répliqué M. Bourassa. Le Québec boycotte déjà ces pourparlers depuis le 23 juin 1990.

Malgré ces litiges, le chef du gouvernement québécois a rappelé que « le Québec et les provinces de l'Ouest s'entendent déjà sur 90 du dossier constitutionnel ». Pour lui, c'est « encourageant ».

M. Bourassa a insisté, dans chaque ville qu'il a visitée, pour mentionner que la plupart des cinq points contenus dans l'accord du lac Meech ne font plus problème : des pouvoirs accordés au Québec en matière d'immigration, pour la nomination des juges à la Cour suprême et pour limiter le pouvoir fédéral de dépenser.

Au cours de sa tournée, M. Bourassa a rencontré plusieurs groupes d'hommes d'affaires, des francophones de l'Ouest et des équipes éditoriales des principaux quotidiens.

« C'est encourageant. Tous ces gens manifestent un appui aux positions du Québec et de la sympathie pour les représentations que nous avons faites », a dit le premier ministre à l'issue de la tournée.

M. Bourassa a rencontré tous les premiers ministres des autres provinces depuis quelques semaines sauf celui qui avait bloqué l'accord du lac Meech en juin 1990, le Terre-neuvien Clyde Wells. Aucun sommet Bourassa-Wells n'a encore été planifié.

M. Bourassa a également rappelé que le calendrier constitutionnel demeure : il prévoit la tenue, au plus tard en octobre prochain, d'un référendum pour consulter les Québécois.

« Tout le monde est bien conscient de l'échéance de ce calendrier », soutient le premier ministre.

Par ailleurs le chef néo-démocrate Audrey McLaughlin trace un bilan positif de la visite du premier ministre Robert Bourassa dans l'Ouest canadien.

Mme McLaughlin s'est entretenue avec le premier ministre du Québec, hier à Montréal, au retour de M. Bourassa d'une tournée dans l'Ouest canadien. Elle a ensuite rencontré la presse montréalaise, en l'absence de M. Bourassa qui, lui, s'y est refusé.

Le périple de M. Bourassa dans l'Ouest était important, selon elle, autant pour expliquer le point de vue du Québec que pour signifier sa volonté ferme de négocier un arrangement acceptable.

« J'ai félicité le premier ministre. La tournée était très importante, pour expliquer la position du Québec aux citoyens de l'Ouest, pas seulement aux gouvernements ».

Elle, qui parle fréquemment aux premiers ministres néo-démocrates des provinces de l'Ouest et aux leaders autochtones, affirme sentir une ouverture ou, en tout cas, une volonté de voir le problème constitutionnel être réglé. « Il y a un certain mouvement dans l'Ouest de continuer les négociations et de comprendre les inquiétudes du Québec ».

Mme McLaughlin espère pouvoir jouer un rôle dans ce rapprochement. « C'est possible de se comprendre, même si ce n'est pas facile ».

Elle s'est dite optimiste hier et aujourd'hui à la suite de cette rencontre et continuera de l'être demain.

M. Bourassa s'entretenait par la suite avec le leader des Territoires du Nord-Ouest, Mme Nelly Cournoya.

# ÉPARGNER, C'EST UNE OBLIGATION.

## LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

En vente du 19 mai au 1<sup>er</sup> juin 1992

◆ **L'épargne à votre portée!**

Achetez vos obligations d'épargne du Québec au comptant en coupures de 250 \$, 500 \$, 1 000 \$ et 5 000 \$, jusqu'à un montant maximum de 75 000 \$.

Procurez-vous-les dans les banques, les caisses Desjardins, les sociétés de fiducie, chez les courtiers en valeurs mobilières et autres agents autorisés.

Ou choisissez le mode Épargne-salaire: une façon simple et sûre d'épargner (Renseignez-vous auprès de votre employeur).

◆ **L'épargne qui rapporte!**

Bénéficiez du taux très concurrentiel des obligations d'épargne du Québec: il est ajusté chaque année au taux du marché.

Les obligations d'épargne du Québec rapportent plus qu'un simple compte d'épargne et se comparent avantageusement à un dépôt à terme, en offrant beaucoup plus de souplesse.

Mieux encore, faites fructifier vos obligations d'épargne du Québec à l'abri de l'impôt en les déposant dans des régimes d'épargne-retraite ou d'épargne-études autogérés.

◆ **L'épargne plus que flexible!**

Avec les obligations d'épargne du Québec, votre capital est toujours disponible car elles sont encaissables en tout temps.

De plus, l'intérêt quotidien vous permet de toucher le plein montant de vos intérêts, n'importe quel jour du mois. C'est comme de l'argent comptant!

**Du 19 mai au 1<sup>er</sup> juin 1992, achetez vos obligations d'épargne du Québec.**

**INFORMATION:**

**1 800 463-5229**      **528-1200**  
(à l'extérieur de Québec)      (région de Québec)  
ou appelez Communication-Québec (sans frais)

Québec

Gouvernement du Québec  
Ministère des Finances

**CARTES D'AFFAIRES**



**ROBIC**

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS  
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2  
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 989-0811

*La maîtrise des intelligibles*

## La position du Canada à Rio inquiète

Louis-Gilles Francoeur

LES ORGANISMES non gouvernementaux (ONG) qui se préparent à participer au Sommet de la Terre, à Rio, en juin prochain, estiment qu'Ottawa devrait prendre ses distances des États-Unis dans les discussions préparatoires, qui ont cours à l'ONU pour préparer cette conférence internationale.

C'est ce qu'a déclaré au DEVOIR Mme Johanna Bernstein, coordonnatrice nationale du Comité de participation canadien de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CUNED). Les quelques 50 organismes canadiens, (sociaux, environnementaux, religieux, syndicaux et autres) qui vont participer à la conférence de Rio en juin, soit à titre de membres de la délégation canadienne ou d'ONG autonomes, se sont réunis cette semaine à Ottawa pour faire le point sur les négociations préparatoires à cette conférence.

« Le Canada, explique Mme Bernstein, s'aligne ouvertement ou indirectement sur ses principaux partenaires économiques dans ces négociations. Après avoir examiné ses positions dans les différents dossiers, nous croyons que le Canada n'a pas vraiment de position indépendante à faire valoir et qu'il manque, dans certains cas, de courage pour se différencier substantiellement. »

En marge de Rio se tiendra une conférence internationale des ONG, qui se veut une expression beaucoup plus libre des préoccupations des peuples et de leurs forces progressistes. Cinq ONG feront partie de la délégation canadienne à la conférence de Rio. Mais les quelque 50 qui vont s'y rendre vont assister au Sommet de la Terre ou à la conférence parallèle. Ou aux deux.

Selon Mme Bernstein, Ottawa est « loin d'avoir fait son travail » en ne poussant pas plus fort pour que les États-Unis adoptent le principe d'un échéancier de réduction des émissions de gaz carbonique en vue de freiner l'effet de serre.

Incidentement, c'est hier que devait être publié à New York le texte du projet d'entente qui sera soumis à la plénière de Rio. Il semble, selon de nombreuses sources, que le refus des États-Unis de s'engager dans un échéancier de réduction des combustibles fossiles limiterait l'exercice diplomatique à une simple déclaration de principe.

Ottawa a appuyé ouvertement, comme plusieurs autres pays européens, l'idée de stabiliser les émissions de CO2 au niveau de la production de 1990. Les Américains s'y opposent, affirmant que personne n'a démontré la réalité du réchauffement de la planète.

Toute réduction draconienne dans l'utilisation des combustibles fossiles frapperait plus durement les États-Unis que leurs concurrents comme l'Allemagne et le Japon. Ce dernier pays a réussi à réduire de 40 % la consommation d'énergie de son secteur industriel en 10 ans pendant que les Américains, une fois de plus, mîsient sur une consommation croissante.

Malgré son appui aux pays européens, les ONG estiment qu'Ottawa « n'a pas fait assez pour faire bouger les États-Unis ». Mais Mme Bernstein ne dit pas ce qu'Ottawa aurait dû faire pour mettre de la pression sur son voisin du Sud.

Les ONG sont tout aussi désabusés de la position d'Ottawa dans le dossier des forêts. Le document de négociation mis de l'avant par les Américains propose un libre-échange total des produits forestiers. Une telle position, explique Mme Bernstein, est inacceptable. Ottawa doit rendre sa politique d'exportation compatible avec une politique de conservation des forêts et de protection de l'environnement. Sinon, le traité de Rio, sensé protéger les forêts, risque d'accélérer leur dégradation par la surexploitation et le recours à une gestion chimique débridée.

Les ONG estiment par ailleurs qu'Ottawa doit mettre tout son poids dans la balance pour qu'on interdise totalement les rejets en mer de matériel faiblement radioactif. Le Canada dans ce domaine, explique Mme Bernstein, s'oppose à un tel moratoire par souci de ne pas déplaire à ses alliés économiques que sont les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne.

Enfin, le Canada demeure étrangement passif, au gré des ONG, devant la détermination des Américains d'éviter toute référence dans les éventuels traités de Rio aux impacts environnementaux des guerres et à tout ce qui pourrait toucher l'accroissement des budgets militaires, directement ou indirectement. Plusieurs ONG et stratèges de Rio pensent que chaque pays devrait dériver un pourcentage fixe de ses dépenses militaires vers le programme international de restauration de la planète, connu sous le nom d'Agenda 21 (du nom du prochain siècle).

Cet ambitieux programme devrait coûter l'équivalent de la guerre du Golfe, soit 125 milliards \$. Les États-Unis ne veulent pas y participer.

Même en matière de transferts technologiques, conclut Mme Bernstein, le Canada s'aligne derrière les États-Unis. Ceux-ci défendent l'idée que le tiers monde devra payer le prix commercial des nouvelles technologies alors que les pays en voie de développement veulent éviter la génération des procédés énergivores et polluants en obtenant, par un rabais fixe et substantiel, un accès aux techniques de pointe des Occidentaux.

# Marcellus François: il y aura enquête sur les manquements à l'éthique des policiers de la CUM

Caroline Montpetit

LE COMMISSAIRE à la déontologie en matière policière, M. Fernand Côté, procédera vraisemblablement à une enquête sur les manquements à l'éthique des policiers de la Communauté urbaine de Montréal dans l'affaire Marcellus François, jeune Noir abattu par erreur le 18 juillet dernier, au cours d'une filature sur le territoire de la CUM.

C'est ce qu'a annoncé le ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Claude Ryan, en réaction à la publication du rapport du coroner Harvey Yarosky sur la mort de Marcellus François.

« Une association de Noirs a déjà porté plainte pour obtenir cette enquête, mais ce travail a été retardé par la tenue de l'enquête du coroner Yarosky », a-t-il dit.

En vertu de la loi sur la déontologie policière, tout manquement à l'éthique des policiers relève en effet du commissaire à la déontologie, de préciser M. Ryan, tandis que les sanctions « disciplinaires » proprement dites sont sous l'autorité du directeur de police de la CUM, M. Alain Saint-Germain.

Or, le coroner Yarosky a relevé certains agissements illégaux dans le comportement des policiers de la CUM le 18 juillet, soient l'arrestation et la perquisition illégales des sus-

pects. « Après leur arrestation, les personnes ont été renvoyées chez elles pieds nus, et se sont vu refuser même la possibilité d'appeler un taxi », a précisé M. Ryan.

Par ailleurs, le ministre a l'intention de reconsidérer très attentivement les recommandations exprimées par le coroner Yarosky, pour éviter que le « fiasco institutionnel » du corps policier de la CUM ne se reproduise en territoire québécois.

À ce chapitre, M. Ryan a dit considérer trois hypothèses, soient la possibilité d'inspecter cas par cas chaque enquête policière survenue sur le territoire québécois, la possibilité de mener une enquête sur un

corps policier en particulier, ou l'institution d'enquête par le ministère sur n'importe quel sujet touchant la sécurité publique.

La décision finale du ministre en cette matière devrait être annoncée au cours de la semaine prochaine.

Par ailleurs, M. Ryan a retenu la suggestion du coroner de nommer un groupe de travail visant la prévention d'attitudes racistes individuelles dans un corps policier, qui constitue, dit-il, « un virus très dangereux pour la civilisation ».

M. Ryan a dit par ailleurs qu'il faisait présentement « tout ce qui était en son pouvoir » pour éviter une situation explosive comme celles survenues au cours des derniers jours à

Los Angeles et à Toronto.

Plus tôt dans la journée, les leaders de la communauté noire avaient rencontré le ministre durant une période de trois heures, et avaient, selon le ministre, « fait preuve de calme, de dignité et de sens des responsabilités ».

Selon M. Ryan, le rapport souligne à la fois des carences institutionnelles et individuelles dans la conduite du service policier de la Communauté urbaine de Montréal.

Par ailleurs, le ministre a insisté sur le fait que certaines de ces carences ont déjà été identifiées et corrigées par le directeur du service de police de la CUM, M. Saint-Germain.

## Les policiers de Toronto s'attendent au pire

Suzanne Dansereau  
de la Presse canadienne

TORONTO — Des centaines de policiers de Toronto seront en alerte tout le week-end afin d'éviter d'autres émeutes, à la suite de la décision, annoncée hier par le procureur général de l'Ontario, de ne pas en appeler du verdict d'acquiescement de deux policiers accusés d'avoir abattu un jeune Noir de 17 ans, Michael Wade Lawson, en 1988.

Aucun rassemblement n'est prévu par les dirigeants noirs, mais une manifestation d'appui à la police, organisée par le groupe « Concerned Citizens for Order and Justice », aura lieu à 14 h 30 aujourd'hui.

Hier après-midi, le procureur général de l'Ontario Howard Hampton a annoncé que la Couronne ne porterait pas en appel l'acquiescement de Anthony Melaragni et de Daren Longpre, les deux policiers qui, en décembre 1988, ont fait feu sur le jeune Wade Lawson alors que ce dernier se trouvait au volant d'une voiture volée et refusait d'immobiliser la voiture.

Les deux hommes ont été acquittés le 8 avril dernier par un jury composé uniquement de Blancs.

L'air désoilé et très nerveux, le ministre Hampton a déclaré qu'après étude approfondie, on n'avait trouvé aucun motif légal valable pour porter la cause en appel.

Il a expliqué que, selon la loi actuelle, il est très difficile d'en appeler d'un verdict prononcé par un jury : « La Couronne est limitée aux erreurs de droit et n'a pas le droit d'interjeter appel sur des points objectifs. »

La communauté noire a accueilli avec grande déception la décision du procureur général.

Lors d'une conférence de presse organisée au domicile de la mère du défunt, Mme Evelyne Lennon-Lyon, le président du Black Action Defense Committee, Dudley Laws, a déclaré qu'il n'avait pas de contrôle sur la colère de sa communauté.

Anticipant cette réaction — « Je suis très préoccupé par la réaction de la communauté noire » — le ministre Hampton a essayé de calmer les esprits en rappelant les dispositions que son gouvernement a annoncées jeudi.

« Nous voulons faire des changements pour réduire l'utilisation d'armes à feu par la police; nous voulons modifier les règlements de la loi sur la police; nous voulons donner aux policiers d'autres alternatives quand ils appréhendent un suspect. »

De plus, le processus de sélection du jury sera modifié afin d'augmenter la représentation des minorités visibles. Le ministre n'a pas dit hier si cela aurait pu être un motif valable pour en appeler de la cause, mais il a bien signalé que le jury qui a acquitté Wade Lawson ne représentait pas le « multiculturalisme » de la communauté torontoise.

Le bilan de la semaine agitée à Toronto est le suivant : près de 75 arrestations — dont une vingtaine jeudi lors des confrontations qui ont suivi la paisible manifestation antiraciste à Queen's Park —, et une quarantaine de policiers et moins de dix civils blessés.

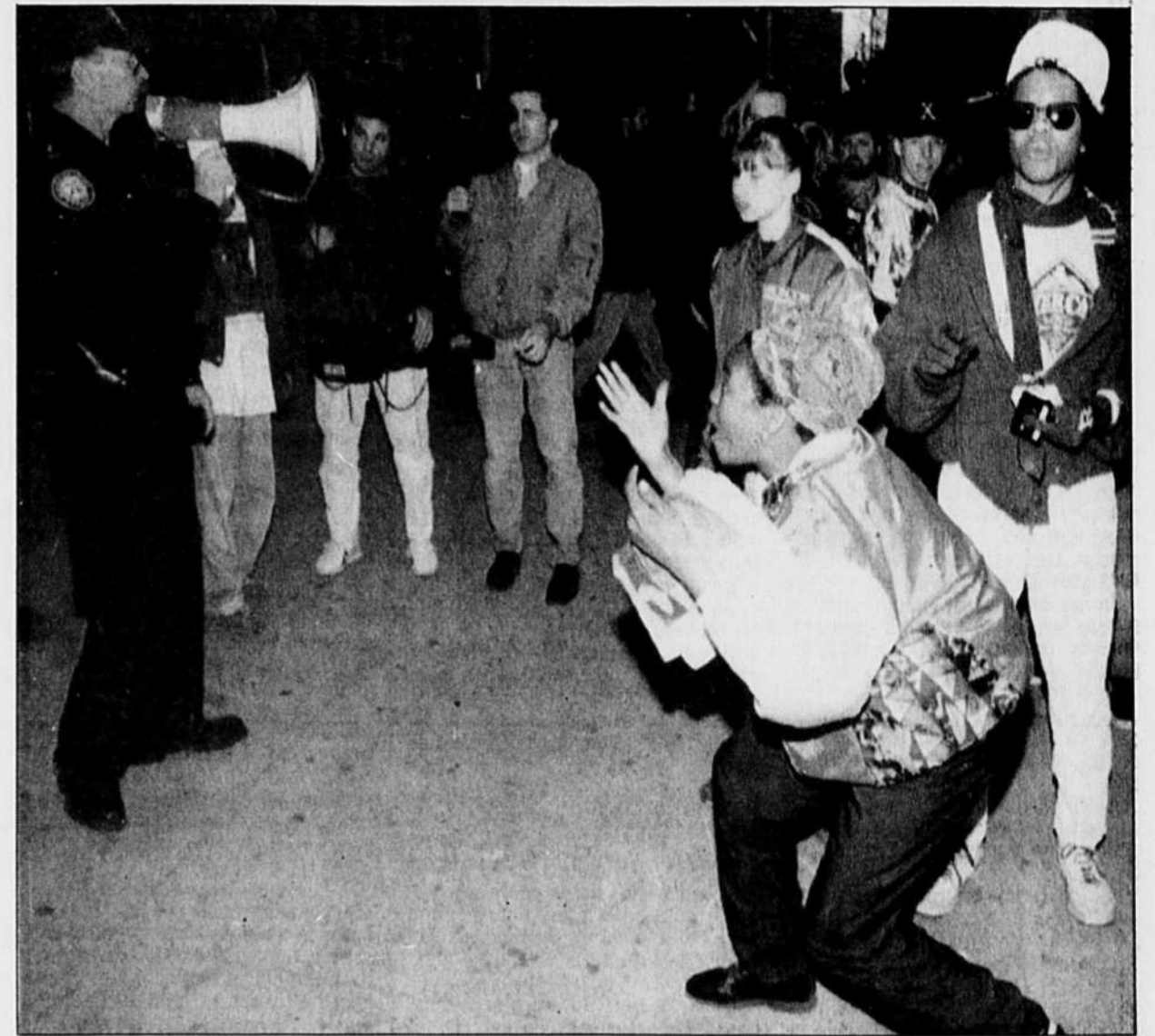
Le saccage aura affecté plus d'une centaine de commerces de la rue Yonge, causant des centaines de milliers de dollars de dommages.

Une manifestation organisée par le Black Action Defence Committee, dont les autorités craignaient qu'elles ne ravivent la violence, s'est déroulée paisiblement devant Queen's Park. On a noté un changement dans le ton et les propos des orateurs.

Au lieu de dire : « Il faut agir », les leaders noirs ont dit à leurs commentateurs : « Restez à l'école, faites une contribution positive à votre communauté. »

« Soyez paisibles, vous tous. Ayez du respect pour vous-mêmes, car si vous vous respectez, vous respecterez les autres et votre pays. Je remercie le Canada (...) j'ai habité ici pendant 74 ans. Et je vous demande le calme et la paix. J'aime le Canada. Maintenant, retournez-vous en chez-vous en paix », a dit Harry Gairy, un vieux Noir de 97 ans qu'on surnomme le « patriarche » de la communauté noire de Toronto.

Mais on ne peut parier que le calme et l'ordre dureront. Plusieurs craignent des affrontements entre Noirs et Blancs lors de la manifestation d'aujourd'hui. Plusieurs se demandent aussi combien de temps durera le risque d'une nouvelle émeute. C'est pourquoi le ministre Hampton se comportait hier comme un homme qui marche sur des oeufs.



Une centaine de manifestants se sont massés devant le Centre Eaton de la rue Yonge, dans la nuit de jeudi à vendredi, après un ralliement à Queen's Park. La police a su contenir la violence.

# QUI DIT CYCLE, DIT CYCLE PEEL



LA NOUVELLE POLITIQUE DE CYCLE PEEL  
**UN CASQUE GRATUIT AVEC CHAQUE VÉLO**  
Parce qu'il faut garder la tête sur les épaules

Le plus grand magasin de vélos au Québec est aussi le plus complet. Cycle Peel ne se contente pas d'offrir un vaste choix de modèles de bicyclettes parmi les plus populaires. Nous avons également toutes les pièces et accessoires, de l'équipement pour enfants, des vêtements dernière mode, des portes-vélos et bien plus encore. Nous faisons les réparations, acceptons les échanges et offrons aussi des vélos usagés ou en location. Notre personnel est, bien sûr, à votre disposition quels que soient vos besoins. Et n'oubliez pas, chaque bicyclette est assemblée dans notre atelier, par des professionnels, pour qu'elle fonctionne à la perfection! Chez Cycle Peel, qualité et valeur vont de pair.

- CYCLE PEEL Shorts en Lycra avec chamois synthétique Rég. 39,<sup>95</sup> **19,95 \$**
- CAT EYE VECTRA Ordinateur pour Vélos 6 fonctions Rég. 39,<sup>95</sup> **24,95 \$**
- RHODE GEAR Casque «Airlight» Microshell approuvé par Snell Rég. 54,<sup>95</sup> **44,95 \$**
- GIANT OPTION Vélo Hybride Avec un casque de sécurité gratuit! Rég. 299,<sup>95</sup> **265,00 \$**



**PÉDALEZ!  
LE PRINTEMPS  
EST ARRIVÉ!**

**NOUS ACCEPTONS  
LES ÉCHANGES!**

**STATIONNEMENT GRATUIT**  
6665, rue St-Jacques  
(à l'ouest de Cavendish)  
autobus 90 du Métro Vendôme

**486-1148**

## INVITATION AUX ANCIENS PROFESSEURS

Le président des Anciens du Collège de Montréal,  
Monsieur Donald Mooney '40  
et le directeur,  
Monsieur Maurice Lamoureux, p.s.s.,  
vous convient à la réunion annuelle des Anciens  
qui aura lieu au Collège  
le jeudi 14 mai 1992 à 17 heures.

## COLLÈGE DE MONTRÉAL

LE PREMIER COLLÈGE DE MONTRÉAL

1931, RUE SHERBROOKE OUEST • TÉLÉPHONE: (514) 933-7397

Gouvernement du Québec  
Commission des  
normes du travail

### La fête de Dollard ou la fête de la Reine

En vertu de la Loi sur les normes du travail, lundi le 18 mai, fête de Dollard ou de la Reine, est un jour férié pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du Québec. En conséquence, tout salarié à temps complet ou à temps partiel peut bénéficier d'un congé payé ou d'une indemnité à l'occasion de cette fête.

Pour avoir droit à un jour férié, ce jour doit être un jour ouvrable\* pour le salarié. De plus, le salarié doit avoir 60 jours de service continu dans l'entreprise et ne pas s'être absenté la veille et le lendemain de ce jour sans l'autorisation de l'employeur ou sans raison valable.

\* Un jour ouvrable est un jour où le salarié travaille habituellement ou un jour férié où il est appelé à travailler effectivement. Dans le cas où il doit travailler ce jour, il a droit au salaire correspondant au travail effectué et à une indemnité ou, au choix de l'employeur, à un congé compensatoire d'une journée.

#### RENSEIGNEMENTS

On peut obtenir plus de renseignements\* ou porter plainte en s'adressant aux bureaux suivants de la Commission des normes du travail:

BAIE-COMEAU (418) 589-9931	QUÉBEC (418) 643-4940
HULL (819) 772-3019	ROUYE-NORANDA (819) 797-0202
JONQUIÈRE (418) 695-1340	SHERBROOKE (819) 820-3441
MATANE (418) 562-2010	TROIS-RIVIÈRES (819) 371-6661
MONTRÉAL (514) 873-7061	

\* La Commission accepte les frais d'appel.

Québec

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Vieux-Port

des porte-voix de manifestants, déchainés contre les sommes sacrées par le gouvernement du ministre MacKay dans le secteur du logement social.

Le maire de Montréal, Jean Doré, a tourné l'affaire à l'ironie en plaidant devant l'ancien Marché Bonsecours que peu d'événements pouvaient se targuer d'être accueillis avec autant de « tambours et trompettes ».

Malgré toutes ses infortunes, le Vieux-Port a dévoilé hier au grand jour son nouveau visage réalisé au coût de 65 millions \$ au cours des deux dernières années pour « revampeter » ses secteurs Est et Ouest, laissés à l'usure du temps depuis le milieu des années 70.

Cette nouvelle toilette qui se déploie d'abord dans toute sa splendeur devant l'ancien Marché Bonsecours et la place Jacques-Cartier est à couper le souffle. Surtout, par l'ampleur des travaux réalisés, si l'on considère que le site actuel se résumait à un triste désert de bitume il y a à peine un an.

Rappelons d'abord que cette mer d'asphalte, résultat du remblaiement de l'ancien bassin, a retrouvé son allure d'origine grâce à la mise en eau d'un bassin créé par l'excavation de 15 000 camions de terre. L'eau est raménée jusqu'aux abords de la rue de la Commune, face au Marché Bonsecours, où s'élançait maintenant d'Est en Ouest une vaste esplanade de granit bordée d'arbres.

Émerge de ce nouveau lac intérieur un îlot, relié par un pont à une presqu'île surmontée d'un pavillon destiné à accueillir du théâtre pour jeunes. Des vestiges des anciens silos à grains émergent de terre face à l'ancien marché et jusque dans le bassin Bonsecours, dont la perspective est ponctuée par une série de jets d'eau s'élançant face à l'île Sainte-Hélène.

Des passerelles ceinturent l'extrémité du bassin qui recrache en cascades l'eau pompée dans le Saint-Laurent. Un peu plus loin, la jetée qui s'étend jusqu'à la Tour de l'Horloge a été semée d'arbres et requinquée pour recevoir une interminable esplanade.

La seule construction d'importance se dresse en contrebas de la place Jacques-Cartier. Le pavillon Jacques-Cartier, un bâtiment d'accueil dont l'architecture, toute de métal et de structures brutes gardées à nu, veut rappeler la silhouette des anciens convoyeurs à blé. Dans le bassin contigu, bateau-mouche, navettes et plaisanciers pourront faire escale sur les débarcadères et 95 postes de mises à quai installés dans le bassin.

L'extrémité Ouest du Port célèbre de son côté la réouverture du canal de Lachine, condamné depuis 1964. Rénové au coût de 30 millions \$, le « Parc des Écluses » comprend la restauration du canal lui-même, la reconstruction de huit portes d'écluses en bois et de la remise en eau du canal jusqu'aux limites Est de l'autoroute Bonaventure.

Bref, l'ensemble du chantier, qui continue de bourdonner d'activités, s'étend sur 2,5 km et sur une superficie de 54 hectares, égale à six fois celle du parc Lafontaine. Selon le concepteur d'origine du projet, l'architecte Aurèle Cardinal, quelques volets du plan initial ont dû être abandonnés ou modifiés en raison de contraintes budgétaires.

À certains endroits, on a troqué la pierre pour le béton, les bâtiments ont été réduits et certains éléments laissés en plan. Il s'agit en fait d'un *work in progress*, à imagé son créateur.

« Mais dans le contexte actuel, a-t-il ajouté, ça demeure vraiment d'une réussite dont je suis très satisfait ».

Même l'urbaniste Jean-Claude Marsan s'est dit agréablement surpris par la réalisation du concept et

la qualité des travaux réalisés. Seul bémol, le Pavillon Jacques-Cartier, dressé au pied de la place du même nom, fait écran à l'une des rares vues sur le fleuve qui peut être captée depuis le Vieux-Montréal.

Le président du conseil d'administration du Vieux-Port, Benoît Lemay, a tenu à souligner que malgré les chambardements et les imprévus, l'enveloppe budgétaire initiale de 65 millions \$ n'avait pas été dépassée et l'échéancier respecté à la lettre. « La récession nous a donné un bon pouvoir de négociation. Tous les contrats ont été donnés par appel d'offres, ce qui nous a permis de respecter le budget », insistait-il hier.

Toutefois, la frénésie qui règne encore dans le Vieux-Port soulève bien des questions à cet égard. Des ouvriers interrogés sur le chantier hier ont affirmé que des équipes se succédaient jour et nuit pour poursuivre la marche des travaux en s'éclairant avec des génératrices.

L'un d'eux a même dit avoir travaillé près de cent heures la semaine dernière, comme plusieurs de ses collègues. Tout cela à temps double ou à temps triple. Mais, a-t-il concédé, le litige reste à régler avec la Société du Vieux-Port qui rechigne à verser ces salaires.

Bref, on jure que tout sera prêt pour l'ouverture officielle des festivités du 350<sup>ème</sup> anniversaire de Montréal qui débute la fin de semaine prochaine, et dont l'un des points d'orgue sera un feu d'artifice lancé depuis le Pont de la Concorde.

Grâce à ce « nouveau look », qui glorifie le passé industriel et maritime du Vieux-Port, la Société gestionnaire du nouveau parc urbain espère attirer quelque 3 millions de visiteurs cet été, soit un million de plus que l'an dernier. Si la manne déferle comme prévue, on s'attend à des retombées économiques de 32 millions \$ par année.

Depuis 1990, les travaux d'aménagement des secteurs Est et Ouest ont créé 726 emplois directs et indirects, dont près de 90 % dans le secteur de la construction.

Reste à savoir ce qu'il adviendra maintenant des 35 millions \$ restants de l'enveloppe fédérale de 100 millions \$ attribuée en 1988 par Ottawa pour réaménager l'ensemble du Vieux-Port. Le sort du secteur central reste en suspens, et espérons-le, ne mettra pas une autre décennie à se régler.

### ◆ Gratuité

taires; les personnes de 65 ans et plus qui reçoivent le montant maximum du supplément du revenu mensuel garanti en vertu de la Loi de la sécurité de la vieillesse n'auront aucune contribution à payer pour l'exécution de leurs ordonnances; les bénéficiaires qui sont en établissement, hébergés ou hospitalisés, ne seront pas assujetties à ces mesures, ainsi que les autochtones parties à la Convention de la Baie James.

M. Côté doit déposer mercredi prochain un projet de loi pour que ces nouvelles normes soient mises en vigueur. Sans dire une date précise, il a indiqué qu'elles seraient appliquées malgré cette obligation « dans quelques jours ».

Les services touchés par la révision sont identifiés comme « complémentaires » par le ministre. Les services « de base » demeurent assurés comme auparavant, en conformité avec les principes d'universalité, de gratuité et d'accessibilité consignés à la Loi fédérale sur la santé. M. Côté annonce toutefois la mise en place au ministère d'un processus permanent d'évaluation des services assurés. Il précise que ce processus vise à « adapter les services assurés en fonction de l'évolution des besoins et du rapport entre les coûts et l'efficacité » des services.

Le ministre estime la contribution nouvelle des usagers à 77,8 millions \$ en 1992-93, réparties comme suit : 24,5 millions pour les soins dentaires aux enfants (80 % des 460 000 personnes concernées dépensent moins de 75 \$ par an); 17,5 millions pour les services optométriques (en moyenne 35 \$ par an par usager); 35,8 millions à coups de « petits deux » réclamés des personnes âgées pour les médi-

caments (en moyenne 66 \$ par an par personne; ce programme coûtera en 1992-93 quelque 528 millions).

Le ministre s'attend également à ce que cette révision des programmes ait un effet à la baisse sur la consommation de médicaments pour les personnes âgées qui lui permettra d'économiser une somme supplémentaire de 17,5 millions \$. Au total, ces mesures lui permettront d'économiser 95 millions \$ cette année, 106 millions \$ pour une année complète.

Le ministre a par ailleurs fait état d'une série d'autres mesures qui lui permettront d'économiser 40 millions \$ cette année et 105 millions \$ l'an prochain. Ces mesures s'ajoutent aux compressions de 36,9 millions (dont 16 millions pour l'augmentation des frais d'hébergement et 4,5 millions pour les frais d'hospitalisation hors du Canada) déjà prévues dans le budget de dépenses (crédits) rendu public à la fin du mois de mars.

Les étalissements du réseau devront réduire leurs dépenses de gestion de 15 millions \$ cette année et de 35 millions \$ l'an prochain. Pour ce faire, elles devront réduire le nombre de cadres, le temps supplémentaire payé aux employés, mieux contrôler les absences, diminuer les participations aux colloques et congrès et accentuer les achats en groupe avec d'autres établissements. Un fonds de 5 millions \$ sera créé pour soutenir les initiatives de nature à réduire les coûts pour desservir les usagers.

Les médecins et professionnels de la santé seront appelés à exercer une pratique « plus efficiente », dit le ministre, qui procurera des économies de l'ordre de 50 millions \$ par an à l'État. Le ministre suggère divers moyens de réduire les montants d'honoraires versés aux professionnels par l'élimination de la radiographie pulmonaire préopératoire de routine, l'abandon du financement, par le régime public, des coûts relatifs aux examens de préemploi, l'élimination de la pratique médicale axée sur les besoins esthétiques, dont les cliniques d'amaigrissement, la rhinoplastie, etc., la désassurance d'examen médicaux exigés par les centres de conditionnement physique et la restriction de l'usage de médicaments du groupe de benzodiazépines (valiums), dont la consommation est élevée au Québec sans qu'il n'y ait d'effets thérapeutiques reconnus (à elle seule cette dernière mesure pourrait entraîner des économies de 20 millions \$ dès l'année 1993-94).

Le ministre a confirmé l'ajout d'une photographie sur la carte d'assurance-maladie à compter de l'automne 1993. Les établissements seront également habilités à exiger la carte d'assurance-maladie comme preuve d'admissibilité aux soins. On étudie également la possibilité de remplacer les cartes d'hôpital par la seule carte soleil.

M. Côté a expliqué qu'il avait voulu appuyer ses décisions sur « une base philosophique défendable ». Ainsi, les usagers de 18 à 40 ans devront défrayer le coût des examens de la vue parce qu'il s'agit du « groupe d'âge dont la vision s'est stabilisée ». Le développement du glaucome (qui peut conduire à la cécité) et de la presbytie commence après 40 ans et c'est pourquoi les services optométriques demeurent assurés après cet âge.

Pour éviter un glissement de la clientèle des optométristes vers les ophtalmologistes, les examens offerts par les ophtalmologistes ne seront plus couverts non plus par l'assurance-maladie.

Le programme de soins dentaires a pour sa part été réorienté de sorte que les familles à faible revenu (qui sont celles curieusement qui profitent le moins des services gratuits bien que l'indice de carie y soit supérieur) soient mieux servies. Ainsi, 4 millions \$ seront injectés chaque année dans des programmes de prévention en milieu défavorisé.

M. Côté veut également favoriser « une responsabilisation individuelle pour les groupes de bénéficiaires qui sont en mesure de prendre en charge leur hygiène dentaire ». Il croit que si, grâce à la gratuité des soins, les

enfants voient leur dentiste régulièrement jusqu'à l'âge de 10 ans, cela suffit à inculquer de bonnes habitudes.

Sans lui en donner le nom, le « petit deux » réclamé aux personnes âgées pour chaque ordonnance est dans les faits un ticket modérateur. Le ministre justifie cette mesure en effet par « de multiples indices laissant entrevoir une mauvaise consommation de médicaments ». Cette contribution est en-deça de ce qui est réclamé ailleurs au Canada, a-t-il fait remarquer (le Québec et l'Ontario étant les deux seules provinces à maintenir la gratuité totale), tandis que le Nouveau-Brunswick vient de désassurer complètement les médicaments pour les personnes âgées sauf les plus pauvres.

M. Côté a affirmé que ces orientations « constituent des décisions difficiles, mais le Québec n'a plus le choix s'il ne veut pas faire payer aux générations futures le prix de décisions qu'il n'aurait pas eu la responsabilité de prendre aujourd'hui », dit-il.

Ces choix « tiennent compte aussi de l'attitude du gouvernement fédéral qui, tout en diminuant considérablement sa contribution aux provinces dans le domaine de la santé, menace du même coup de sévir si le Québec touche aux services de base », a-t-il admis. Les réductions imposées par le fédéral depuis 1982 représentaient en 1991-92 1,7 milliard \$ pour la santé. La part d'Ontario dans le financement des services de santé a chuté de 46 % en 1978 à moins de 30 % en 1994 (si la tendance se maintient).

Afin de rendre plus transparents les équilibres financiers, M. Côté a fait savoir que le gouvernement pourrait, dès l'année prochaine (1993-94) créer un fonds général de la santé et des services sociaux, distinct du fonds consolidé du gouvernement. Cela permettrait aux gens de se rendre compte de qui paie et de combien coûtent la santé et les services sociaux au Québec. Une telle initiative paverait la voie à un impôt santé distinct.

Grâce à l'ensemble des mesures annoncées, la croissance du budget de la santé pour l'année 1992-93 sera de 3,6 % plutôt que de 4,7 % comme prévu, alors que l'ensemble des dépenses gouvernementales croît de 5,8 %. Le ministre s'était fixé comme objectif un taux de croissance de 1 % de plus que l'inflation (IPC). Il sera cette année de IPC-1,3.

### ◆ Casanova

lutte contre les tentations en s'appliquant des feuilles de cactus... D'un style sobre au service d'une imagination déconcertante, le film de Dana Rotberg confirme la renaissance du cinéma mexicain annoncée l'an dernier par *Danzon* (qui prenait récemment l'affiche à Montréal).

« Entre Pasolini et *Los Olvidados* », m'avait annoncé Pierre-Henri Deleau qui a sélectionné *Angel de fuego* pour l'ouverture de la Quinzaine des réalisateurs, la plus importante des manifestations parallèles du festival mais aussi (me disait Deleau dans une entrevue dont je vous livre les grandes lignes) « son aiguillon, le contrepoint nécessaire à sa santé, à son équilibre ». Dans ses bureaux de la Malmaison, le directeur de la Quinzaine exulte parce qu'il triomphe enfin. Avec la réorganisation entraînée par la destruction de l'historique ancien Palais du Festival, la Quinzaine a vécu ces dernières années dans des conditions extrêmement pénibles, ballottée d'une salle à l'autre, avec des horaires impossibles, casée dans des bureaux inaccessibles.

Aujourd'hui, dans l'hôtel Noga-Hilton qui s'élève sur l'emplacement de l'ancien Palais, une nouvelle salle de près de 900 places accueille les spectateurs de la Quinzaine. Un lieu bien conçu, en bois clair, sans places aveugles et où les fauteuils ne claquent pas. La salle a été baptisée Jacques Doniol-Vaicroze, en hommage au critique, fondateur des *Cahiers du cinéma*, réalisateur et cofondateur de la Société des réalisateurs. Directeur de la Quinzaine des réalisateurs, Pierre-

Henri Deleau assume également cette année la relève de Perspectives du cinéma français, une autre section parallèle qui, après avoir révélé des auteurs comme Téchiné, était devenue complètement inintéressante, ne présentant plus guère que des films d'amateurs, des films médiocres. « J'ai relevé le défi parce qu'on a accepté mes conditions, précise Deleau. Je voulais être libre de choisir seul un nombre non déterminé de films de réalisateurs nouveaux et de réalisateurs confirmés. J'ai retenu six longs métrages, un moyen et sept courts. Vous m'en direz des nouvelles. Cette section s'appelle désormais Cinémas en France ».

Mais nous revenons à la Quinzaine où je m'étonne que Pierre-Henri Deleau, fidèle défenseur de notre cinéma, n'ait retenu cette année aucun film québécois. Mon interlocuteur explose alors d'enthousiasme. « Mais c'est que, paradoxalement, « mon » film québécois de l'année est en compétition ! C'est *Léolo*, de Jean-Claude Lauzon, qui a fait, ne l'oubliez pas, ses débuts à Cannes chez moi. Je suis un peu le parrain de *Léolo*, j'ai suivi le scénario, j'ai trouvé le coproducteur français et après, quand j'ai vu le film, j'ai été séduit, ému, bouleversé. C'est une oeuvre lyrique, un chant d'amour avec un immense respect pour la personne humaine malgré tout ce que les mauvaises langues pourront en dire. Ce que je regrette cependant, c'est sa place dans la programmation du festival. Dimanche, le 17 mai, la veille de la clôture, ce n'est pas bon. Les journaux auront peu d'espace pour en parler et beaucoup de gens seront repartis. Moi j'y serai, en tout cas, ce sera la seule fois où je mettrai les pieds dans la compétition. Je dis que la date est mal choisie. Mais en même temps, c'est seulement une intuition et elle vaut ce qu'elle vaut, il me semble que mieux que tout autre, un Gérard Depardieu saura comprendre et (je l'espère) défendre ce film qui par certains, ne nous le cachons pas, sera jugé scandaleux ».

◆ Parizeau

Ottawa. Et qui était à ses cotés, dans la nuit des grandes couteaux, d'où le Québec est ressorti trahi par les provinces anglophones et les libéraux de Pierre Trudeau. Claude Morin a confirmé avoir été payé entre 500 \$ et 800 \$ pour chacune des rencontres secrètes d'informations auxquelles il a participé dans un hôtel de Québec avec des agents de la GRC, qui avaient pour objectif d'être informés sur l'infiltration d'activistes étrangers au Québec et au sein du Parti québécois.

Révélation que le président du PQ a jugées à plusieurs égards « troublantes, choquantes et susceptibles de soulever une légitime indignation ». Et en particulier, le fait que Claude Morin ait accepté de l'argent de la GRC lui est apparu « totalement inacceptable ».

En soulignant que le dossier rendu public par le journaliste de Radio-Canada repose en partie sur des sources anonymes dont il est difficile d'évaluer la crédibilité, M. Parizeau croit néanmoins qu'il n'est pas opportun, à ce moment-ci, de porter un jugement définitif. Il en appelle donc au sens du devoir de ceux qui possèdent des éléments d'informations susceptibles « d'établir la vérité ». À cet égard, il presse les autorités fédérales de mettre le public au courant de tout ce qu'elles savent sur cette affaire. C'est seulement il y a trois ans que M. Parizeau en a entendu parler pour la première fois.

Le président du Parti québécois a conclu en ces termes : « Je ne peux que terminer cette déclaration sans exprimer mon étonnement et ma stupéfaction devant la portée des révélations. Je sais que tous ceux qui ont oeuvré et qui oeuvrent à la promotion de la souveraineté, qui y ont investi tant d'années de leur vie et une part importante de leurs énergies depuis vingt ans, sont aujourd'hui sous le choc. Fux, comme tous les Québécois, ont droit à la vérité,

quelle qu'elle puisse être ».

Quant au premier ministre Robert Bourassa, il a refusé de commenter les révélations concernant Claude Morin, qui a été son sous-ministre des Affaires intergouvernementales au début des années 1970. Il accueillait hier à ses bureaux de Montréal le chef du Nouveau Parti démocratique, Mme Audrey McClauglin. À la vingtaine de journalistes qui s'étaient rendus sur place pour souhaiter demander au premier ministre s'il savait quelque chose sur cette affaire, l'attaché de presse, Sylvie Godin, a fait savoir que M. Bourassa ne serait pas disponible pour répondre à leurs questions.

Dans le texte d'explications que Claude Morin a fait parvenir aux journaux, il a précisé qu'il en avait informé le ministre de la Justice de l'époque. Visé par l'appel au sens du devoir lancé par le chef du PQ, Marc-André Bédard a refusé de dire ce qu'il en savait, préférant indiquer qu'il parlera seulement « en temps opportun ».

Le vice-président du PQ s'est d'abord limité à un bref commentaire : « On voit très bien par les retombées qu'il ne s'agissait pas d'un geste d'une extrême sagesse ». Puis, participant en soirée au *Point*, de Radio-Canada, il a élaboré sa pensée.

Un autre ancien collègue de Claude Morin dans le gouvernement Lévesque, l'ex-ministre Denis De Belleval, s'est montré plus bavard. Il a d'abord admis en avoir entendu parler à l'époque. « Je l'ai vu parce que j'étais très proche du premier ministre Lévesque. Nous étions très peu de gens à le savoir et quand nous l'avons su, ce n'était pas la joie ». À un reporter de la télévision anglaise, il a confié qu'il se pourrait que d'autres personnages en vue du régime aient pu jouer le même rôle que Claude Morin.

Enfin, le chef du Bloc québécois s'est dit surpris et attristé par les révélations relatives à l'affaire Morin. À ce jour, il n'en savait rien. Lucien Bouchard a admis que ce n'est rien pour remonter le moral des souverainistes, soulignant cependant que ce n'est pas bon non plus pour le fédéralisme. À son avis, bien des questions restent à être éclaircies autour de ces révélations. Et avant de commenter plus à fond, il a exprimé le voeu d'analyser toutes les données disponibles. « C'est une affaire qui n'est pas terminée », a conclu le chef du Bloc.

## Les 27 ans des Petits violons

LE CONCERT du 27<sup>e</sup> anniversaire des Petits violons a lieu ce soir (et non dimanche comme il a été écrit erronément dans les choix de musique d'hier). Sous la direction du fondateur Jean Cousineau, le concert a lieu ce samedi à 19h30 à la Citadelle de Montréal, au 2085 rue Drummond. On entendra des oeuvres de Bach, Bartok, Paganini, Wienlawski et de Jean Cousineau.

### 9 mai

par la PC et l'AP

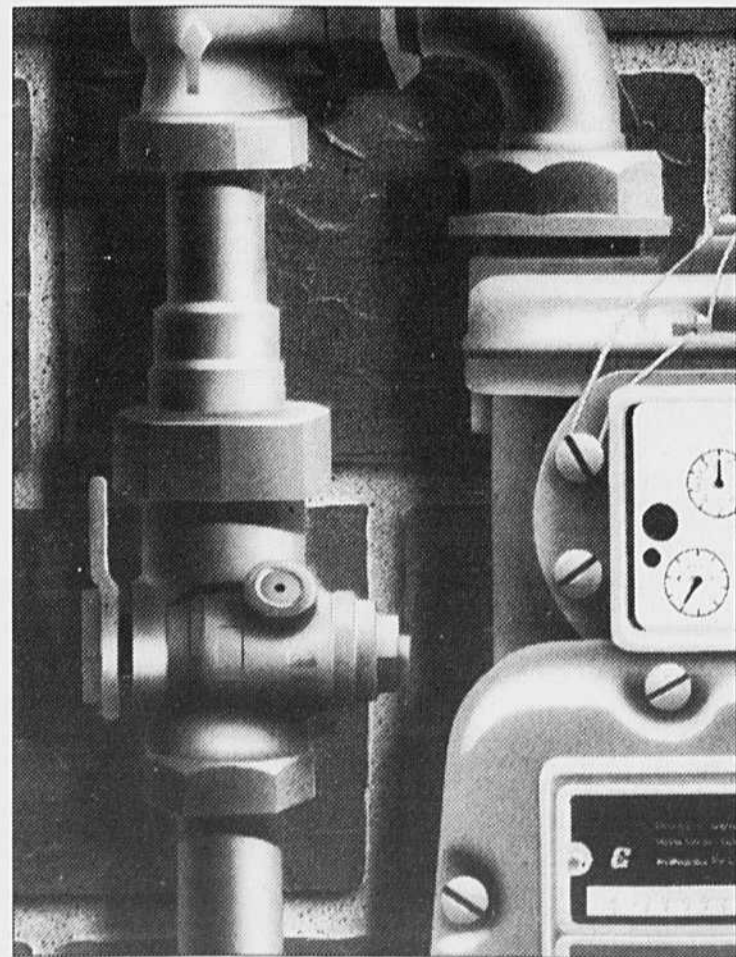
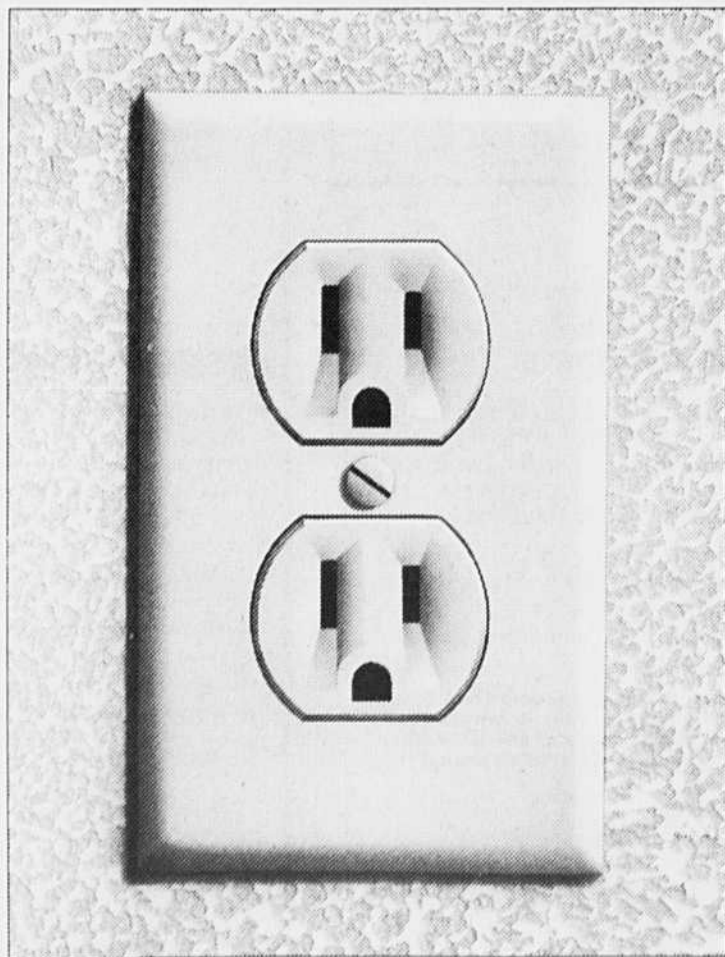
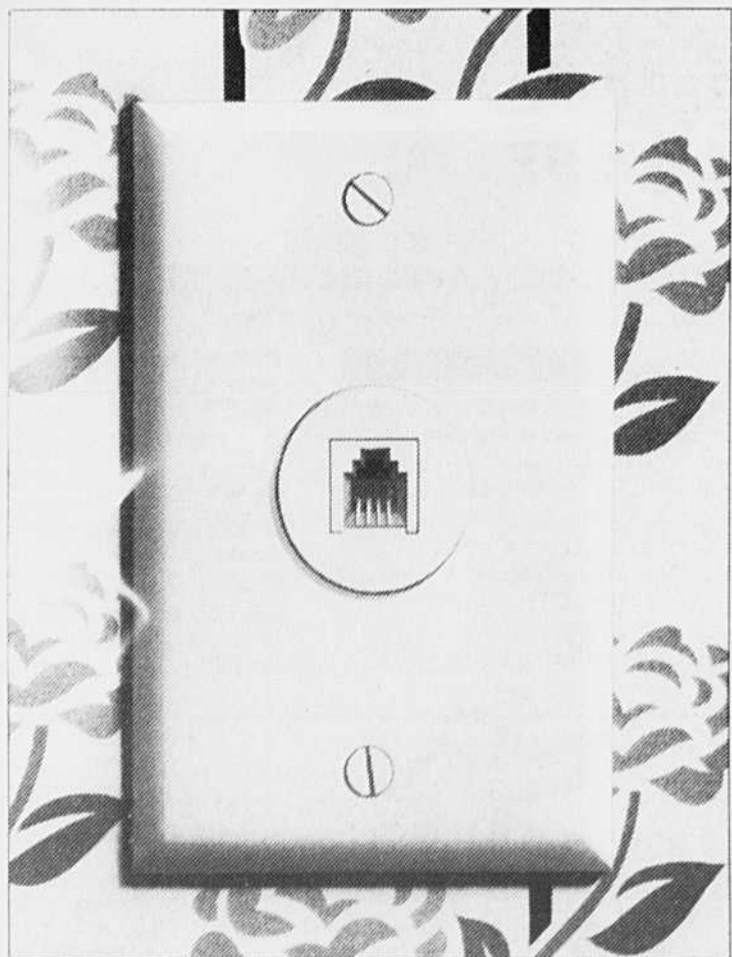
1989: le hockeyeur soviétique Alexander Mogilny présente une demande d'asile politique aux États-Unis.

1987: un avion polonais s'écrase près de Varsovie: 183 morts.

1982: le président Reagan propose que les États-Unis et l'Union soviétique réduisent d'un tiers le nombre de leurs ogives nucléaires, basées à terre et en mer.

1979: les États-Unis et l'Union soviétique signent un accord de principe sur le traité SALT-2, qui ne sera jamais ratifié par le Congrès américain.

1978: le corps criblé de balles d'Aldo Moro, ancien président du Conseil italien enlevé 54 jours plus tôt, est découvert dans le coffre d'une voiture en stationnement dans le centre de Rome.



# Les policiers de la CUM se disent débordés de travail

Sylvain Blanchard

« SI on offrait à nos membres la possibilité de travailler à la Sûreté du Québec, ou ailleurs en province sans que les pertes financières soient trop importantes, la majorité des 4500 policiers de la Communauté urbaine de Montréal remettraient leur démission demain matin ».

C'est ce que prétend le président de la Fraternité des policiers de la CUM, M. Yves Prud'Homme.

Incapables de convaincre le chef de la police, Alain Saint Germain, de l'urgence d'augmenter leurs effectifs pour faire face à la hausse de la criminalité sur le territoire, les policiers disent être surchargés de travail et d'être obligés de tourner les coins ronds pour répondre à toutes les urgences.

« On ne se rend pas compte des conditions dans lesquelles s'effectue présentement le travail d'un policier à Montréal, explique M. Prud'Homme. Si les gens comprenaient pourquoi on met parfois 35 minutes à répondre à un appel, ils comprendraient que le métier est de plus en plus difficile à exercer et exigeraient des élus qu'ils corrigent la situation ».

Les crimes contre la personne sont passés de 19 199 en 86 à 23 493 en 90. Le nombre de vols de fait de 10 818 à 14 329, de vols qualifiés de

6905 à 7627. Les introductions par effraction ont, elles, augmenté de 39 238 à 41 732, alors que le nombre de véhicules volés est passé de 13 029 à 20 014. Sans compter le trafic de stupéfiants, qui atteint des sommets, les fraudes de toutes sortes, bref la liste est longue et, surtout, toujours plus importante.

La Fraternité a beau crier que les policiers sont débordés et incapables d'éteindre tous les feux, le message ne passe pas. Une frustration qui s'ajoute au fait qu'à peu près toutes les décisions du service de police sont prises sans consultation préalable avec la Fraternité.

« On ne veut pas gérer le service de police, précise M. Prud'Homme, seulement apporter notre collaboration, nos idées et nos suggestions pour accroître la sécurité publique ».

Mais cet appel reçoit peu d'échos. Et les policiers ragent. Ils ont beau gagner 47 000 \$ par année et bénéficier d'un généreux fonds de pension, de plus en plus de policiers estiment que travailler à Montréal est devenu beaucoup trop « rock and roll », pour s'accrocher à ce boulot. Très peu cependant remettent leur démission : en 91, seulement 11 l'ont fait, un de plus qu'en 90.

Si la plupart s'accrochent malgré leur désir d'aller exercer le métier en province « où c'est moins dangereux et stressant », nombreux en

payent le prix. Les problèmes reliés à l'alcool sont de plus en plus fréquents, les divorces s'accroissent et le nombre de burn-out est en constante progression, phénomène qui a forcé, en 89, la création d'un programme d'aide aux employés en difficultés.

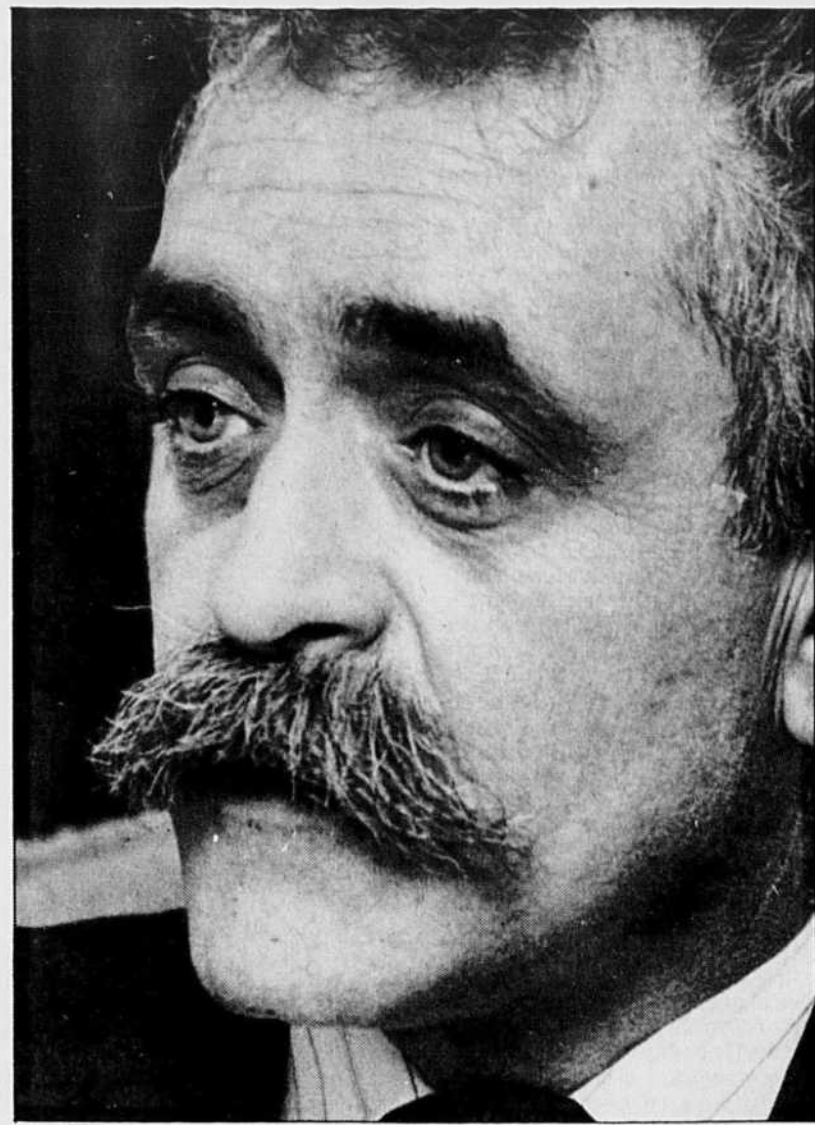
Démotivés, régulièrement pris à partie par tous et chacun, les policiers ont beau avoir la « couenne » dure, la carapace commence à craquer.

« Il y a des matins, dit l'un d'eux, où on se demande vraiment si on passera au travers la journée. C'est vrai pour tout le monde, d'accord, mais quand on fait le boulot que l'on fait, les conséquences peuvent être plus sérieuses ».

Et il y a ce projet de casino qui s'en vient et qui pourrait s'installer au Palais des Congrès.

« Qui va s'occuper des problèmes de drogue et de prostitution qui vont inévitablement surgir ? demande M. Prud'Homme. Le poste 33, bien sûr. Mais va-t-on lui donner le budget nécessaire pour embaucher plus de policiers ? Non, probablement. Alors qu'est-ce qu'on va faire ? Transférer des policiers d'un poste à un autre, donc diminuer la qualité des services dans certains quartiers de l'île ».

C'est cette dynamique « de faire plus avec moins » qui inquiète de plus en plus de policiers, spécialement Yves Prud'Homme.



Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, Yves Prud'Homme.

## Mgr Casey payait pour subvenir aux besoins de son enfant

DUBLIN (Reuter) — La femme à l'origine de la tempête qui a provoqué la démission cette semaine de l'évêque de Galway, un des prélats les plus controversés d'Irlande, a révélé hier qu'il était le père de son fils.

Annie Murphy, 44 ans, originaire de Ridgefield dans le Connecticut, a raconté à la radio irlandaise le coup de foudre qu'elle avait éprouvé pour Mgr Eamonn Casey lors de leur rencontre, il y a près de 20 ans. « Je ne veux pas avoir l'air vieux jeu, mais je l'idolâtrais vraiment », a-t-elle expliqué.

Mais elle a ajouté que cet amour avait tourné court quand l'évêque avait refusé de payer la pension alimentaire de l'enfant.

Mgr Eamonn Casey a démissionné jeudi en invoquant « des raisons personnelles » après que les médias eurent affirmé qu'il avait versé plus de 100 000 \$ à Annie Murphy en 15 ans. Sa démission a été acceptée par le pape Jean-Paul II.

Les observateurs pensent que cette affaire, intervenant en pleine polémique à propos de la légalisation de l'avortement, pourrait altérer l'autorité morale de la toute puissante Église catholique d'Irlande.

L'enfant, Peter, aujourd'hui âgé de 17 ans, a déclaré au journal *The Irish Independent* qu'il avait appris à l'âge de neuf ans que le prélat était son père. Il a fait la connaissance d'Eamonn Casey il y a deux ans, mais la rencontre n'a duré qu'environ quatre minutes.

« Il a été assez froid et distant. Il m'a dit qu'il priait pour moi deux fois par jour », a ajouté Peter.

Mgr Eamonn Casey se serait rendu à New York hier.

L'avocat new-yorkais d'Annie Murphy, Peter McKay, a déclaré à la chaîne britannique Sky Television qu'Eamonn Casey avait versé d'importantes sommes à sa cliente en 1990. Annie Murphy parle dans *The Irish Times* de 115 000 \$, dont 25 000 pour l'avocat.

Mgr Eamonn Casey, considéré comme un libéral, avait créé une polémique en 1981 en demandant la rupture des liens entre l'Irlande et les États-Unis pour protester contre la politique américaine au Salvador. Il avait ensuite refusé de rencontrer le président Ronald Reagan en visite en Irlande.

Annie Murphy a déclaré l'avoir rencontré en Irlande en 1973, peu de temps après son divorce aux États-Unis. Eamonn Casey était alors évêque de Kerry.

« Nos relations ont commencé trois semaines après mon arrivée. J'étais en quelque sorte sa maîtresse, a-t-elle précisé. Je suis arrivée en avril, je suis tombée enceinte au début du mois de novembre et j'ai eu un enfant de l'évêque Casey », a-t-elle ajouté.

Elle a indiqué que l'enfant était né à Dublin, où elle avait vécu quelque temps dans un foyer pour mères célibataires.

Mgr Eamonn Casey a d'abord proposé de verser une pension de 100 \$ par mois mais a porté la somme à 175 \$ lorsqu'Annie Murphy l'a menacé d'emmener l'enfant à Rome et de le placer sous la tutelle de l'Église.

« Le traitement que j'ai reçu à la fin de ma grossesse et après la naissance du bébé a été machiavélique. »

## Les religions attirent de moins en moins de monde

OTTAWA (PC) — Les principales religions organisées au pays se dirigent tout droit vers une baisse spectaculaire du nombre de leurs adhérents.

À la fin de 1990, l'Église catholique, par exemple, comptait près de 12 millions de membres, selon les propres données statistiques de l'Église. Mais ce nombre dégringolera au cours du prochain quart de siècle comme jamais auparavant, prévient un sociologue qui étudie depuis deux décennies la fréquentation des institutions du culte au pays.

Parce qu'elles n'ont pas réussi à attirer en grand nombre les jeunes adultes, les principales confessions religieuses au pays se préparent une sérieuse crise, affirme M. Reginald Bibby, qui enseigne la sociologie à l'Université de Lethbridge, en Alberta.

« Jusqu'à présent, déclarait M. Bibby, hier, le nombre des adeptes était en régression, mais ils n'ont encore rien vu. Dans une couple de décennies, ce sera encore bien pire. »

Dans les faits, l'Église catholique a vu le nombre de ses membres grimper légèrement depuis le début des années 80, selon des données contenues dans un rapport de la Conférence des évêques catholiques du Canada. Mais ces chiffres ne sont pas représentatifs du nombre de person-

nes qui fréquentent régulièrement l'Église, et c'est là le noeud du problème, pour les Églises, de dire M. Bibby.

En 1990, environ 4 millions de catholiques fréquentaient l'Église chaque semaine. Mais il s'agissait principalement de personnes de 35 ans et plus. Seulement 18 % des jeunes adultes s'identifiaient comme catholiques disaient appartenir à une paroisse, et seulement 16 % disaient aller à l'église chaque semaine.

Certains jeunes adultes reprendront la pratique religieuse, mais ce sera en faible proportion, prévoit M. Bibby. D'ici l'an 2015, quand la population du pays atteindra approximativement 32 millions de personnes, il n'y aura plus qu'environ 2,4 millions de catholiques qui fréquentent l'église sur une base hebdomadaire, prédit-il.

Les Églises ne semblent pas se préparer à affronter cette nouvelle situation, souligne M. Bibby, qui base ses projections sur des études pancanadiennes effectuées tous les cinq ans depuis 1975. Ces études, basées sur des interviews avec 1500 personnes, visaient à évaluer les attitudes et la fréquentation religieuses.

Un tel échantillon comporte une marge d'erreur n'excédant pas quatre points, 19 fois sur 20.

## Demande de rançon suite au rapt du président d'Exxon

NEW YORK (AP) — Les autorités judiciaires américaines ont reçu une demande de rançon de la part d'un groupe affirmant avoir enlevé le président d'Exxon International, Sidney Reso, disparu le 29 avril dernier dans le New Jersey, a rapporté le « New York Post ».

Mais des responsables du bureau du procureur de Morris County, dans le New Jersey, ont immédiatement fait savoir qu'ils n'avaient eu aucune connaissance de cette demande. De son côté, le porte-parole d'Exxon, Lois Ferguson, a déclaré hier matin qu'il ne savait pas « si l'article du

journal disait la vérité ».

Le *New York Post*, citant une source judiciaire non identifiée, déclare qu'un groupe, les « Rainbow Warriors », a téléphoné aux dirigeants d'Exxon dès le lendemain de la disparition de M. Reso pour leur indiquer qu'ils trouveraient une demande de rançon dans un centre commercial. Le groupe, qui demande à Exxon de « tenir prêt beaucoup d'argent » et d'attendre « de nouvelles instructions », aurait contacté l'entreprise une nouvelle fois le 1er mai.

## Lucien Bouchard juge primordiale une participation massive des Québécois au référendum fédéral

Lia Lévesque

de la Presse canadienne

BIEN qu'un éventuel référendum pancanadien avant celui du Québec lui paraisse « illégitime », Lucien Bouchard estime qu'il ne faudrait pas le boycotter.

Un référendum fédéral, qui vise à « court-circuiter » celui du Québec, serait « totalement illégitime », opine le chef du Bloc québécois.

« On n'en considérera aucun résultat. Aucun de ces résultats ne nous liera. Pour nous, ça va être un coup d'épée dans l'eau, un coup d'épée sur la démocratie québécoise », a-t-il lancé hier, au cours d'une rencontre avec la presse à Montréal.

Malgré tout, M. Bouchard croit qu'il faudrait « éviter de tomber dans le piège très simpliste qui serait de prétendre boycotter le référendum fédéral ».

« Le boycotter, ce serait à toutes fins pratiques assurer la victoire écrasante de la réponse qu'escompte le gouvernement fédéral ».

Le chef du Bloc québécois appréhende l'interprétation qui serait donnée à une non-participation des Québécois ou des souverainistes à un éventuel référendum pan-canadien.

« Pour moi, il est essentiel de faire le combat, d'y participer à fond. Loin de le boycotter, il faut participer dans toute la mesure du possible. Il faut que tout le monde aille voter. Si on est contre la légitimité du référendum, on votera 'non' ».

La confirmation par le premier ministre Brian Mulroney, cette semaine, qu'Ottawa veut tenir son référendum avant celui du Québec, le choque.

Le gouvernement fédéral veut ainsi « court-circuiter la décision souverainiste des Québécois », selon M. Bouchard, d'où son qualificatif d'« illégitime ». Il concède toutefois que légalement, Ottawa en a le droit. M. Bouchard trouve aussi « ini-

maginable » que deux référendums soient tenus en septembre à travers le Canada et en octobre au Québec.

« Qui va croire qu'on va diluer, qu'on va ridiculiser la consultation éminemment démocratique qu'est le référendum en en bousculant deux dans l'espace de quelques semaines ? », demande-t-il à voix haute. Ironique, il lance même : « Il y aurait deux référendums; le même jour peut-être ? »

Par ailleurs, M. Bouchard a tracé un bilan plutôt maigre du voyage du premier ministre Robert Bourassa dans l'Ouest canadien.

À ses yeux, le premier ministre Bourassa revient carrément « bre-

douille » de son périple. « Le bilan, c'est que M. Bourassa vient de se faire dire 'non' ».

Le chef du Bloc québécois juge également qu'il est « complètement faux » de voir une ouverture des premiers ministres de l'Ouest canadien face au Québec ou un rapprochement de la défunte entente du lac Meech.

« Jamais il n'aura Meech », lance-t-il, en faisant référence au premier ministre Bourassa.

De toute façon, il est trop tard pour Meech, estime M. Bouchard. Le débat, ce n'est pas 'est-ce qu'on va prendre Meech ou pas'; c'est 'est-ce qu'on va être souverain ou pas'.

## Endeavour répond à toutes les attentes

CAP CANAVERAL, Floride (Reuter) — La nouvelle navette spatiale Endeavour a entamé hier l'approche du satellite de communications que son équipage s'apprête à réparer.

Endeavour a décollé jeudi de Cap Canaveral. Ce succès a comblé de joie les ingénieurs, qui considèrent cette navette de deux milliards \$ comme le symbole du renouveau de la NASA, durement affectée par la catastrophe de Challenger en 1986.

La navette rencontrera le satellite Intelsat à 370 km de la Terre.

« Endeavour et Intelsat, dont tous les mécanismes fonctionnent normalement, ont commencé à se rapprocher l'un de l'autre », a fait savoir la NASA.

Durant leur première journée dans l'espace, les six membres de l'équipage, six hommes et une femme, devaient préparer la réparation du satellite et leurs trois sorties prévues au fil de cette mission de sept jours.

Ils testeront leurs combinaisons spatiales et le bras mécanisé avec lequel l'un des leurs, Pierre Thout, tentera d'immobiliser le satellite.

Ce satellite, dont les 122 pays membres d'Intelsat sont propriétaires, en orbite basse depuis deux ans, est inutilisable à la suite d'un lancement raté.

L'équipage d'Endeavour dotera Intelsat d'un nouveau moteur de propulsion et remplacera le satellite sur une orbite correcte, à près de 36 km au-dessus du Brésil.

Un porte-parole de la NASA a déclaré hier matin que la mission inaugurale de la navette avait bénéficié d'un « départ sans encombre », malgré la présence dans la cabine de corps flottants qui gênaient l'équipage et obstruaient le système de refroidissement d'un ordinateur.

Mais les astronautes ont réglé le problème grâce à un aspirateur.

# RESTEZ BRANCHÉ

**Vous déménagez ?** Dès que vous connaissez votre nouvelle adresse, hâtez-vous d'en aviser les entreprises de services publics qui vous fournissent le téléphone, l'électricité, le gaz naturel et le câble. C'est très simple. Il suffit de remplir les avis de changement d'adresse qui accompagnent vos comptes pour vous assurer du bon suivi de vos factures et pour recevoir à temps les services sur lesquels vous comptez. Pensez-y. Plus vite vous y verrez, plus vite vous aurez l'esprit tranquille.

**Avisez-nous vite.**

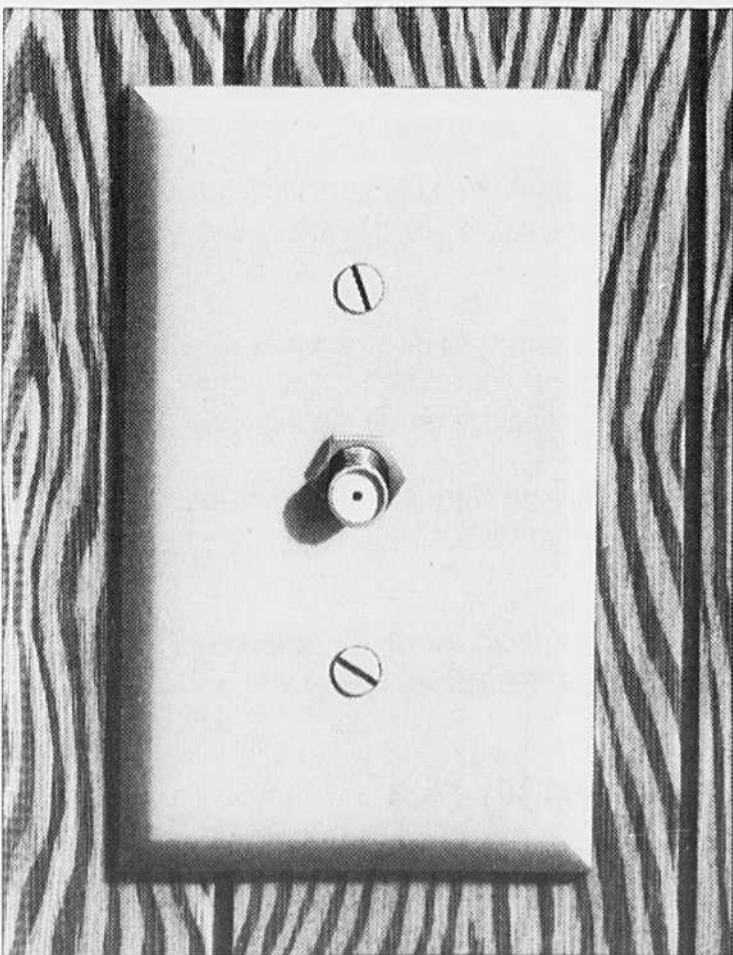
Bell

Hydro-Québec

Gaz Métropolitain

Vidéotron

CF Cable TV



# Le dossier du Centre des congrès de Québec n'en finit plus de rebondir

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

LE DOSSIER du Centre des congrès de Québec, qui devait être une affaire classée, une fois la décision gouvernementale prise et annoncée, le mois dernier, n'en finit plus, au contraire, de rebondir. Et ce n'est pas fini: il faut choisir le site, ce qui est déjà beaucoup, puis déterminer qui va payer la note. Il y a encore de belles batailles politiques en perspective...

Jusqu'à tout récemment, deux scénarios s'affrontaient quant au site où l'implanter: le basilaire du complexe « G », sur la colline parlementaire, et l'édifice où loge présentement le Centre des congrès. Mais voilà que s'est ajoutée une troisième hypothèse, puis une quatrième tout dernièrement.

Le malaise semble croître à l'hôtel de ville de Québec, où cette accumulation de propositions oblige l'administration municipale à justifier le choix déjà annoncé depuis longtemps, qui est celui du basilaire du « G ». À partir de là, toute nouvelle proposition sur la table doit faire la preuve qu'elle présente un net avantage sur le choix du maire L'Allier. Une guerre de chiffres et de millions fait en sorte qu'aujourd'hui plus personne ne sait lequel des scénarios offre le meilleur rapport qualité-prix.

Dernière en lice, la proposition de l'architecte Pierre Thibault vient enchevêtrer un peu plus un dossier déjà passablement complexe. Présenté officiellement la semaine dernière, le projet a été aussitôt rejeté par les hauts fonctionnaires de l'hôtel de ville, dont le directeur général, M. Denis De Belleval.

Jeudi matin, l'architecte présentait son projet à la presse, faisant valoir que le Centre des congrès qu'il envisage aurait le double avantage de coûter beaucoup moins cher que le basilaire du « G » et de remodeler le paysage urbain de la colline parlementaire, ramenant le boulevard St-Cyrille (qu'il surnomme le « mur de la honte ») à des proportions plus humaines. Présentement, à cet endroit, on ne peut même pas traverser le boulevard, construit sur deux niveaux.

Le Centre des congrès, tel que proposé par M. Thibault, occuperait en fait, devant le « G », la partie surélevée du boulevard, la partie basse conservant tout de même six voies. En superficie, il totaliserait 275 000 pieds carrés, dont 80 000 pour les salles d'exposition. Coût: 60 millions \$.

Séduisante à première vue, la proposition a été rejetée du revers de la main, à l'hôtel de ville de Québec, où les hauts fonctionnaires ont estimé que l'édifice en question empiéterait beaucoup trop sur le boulevard

St-Cyrille. Ce projet « n'est pas valable », tranche un haut fonctionnaire municipal, interrogé hier et qui préfère garder l'anonymat. Point à la ligne. Selon lui, ce projet serait pour la ville un peu « comme une verrue sur le visage de la Joconde »...

Au cabinet du maire, on ne tient pas le même discours, cependant. On soutient, au contraire, que le projet Thibault sera analysé au même titre que les autres, quoi qu'en disent les hauts fonctionnaires. Y a-t-il un problème de communication ou de convergence de vues entre la classe politique et la fonction publique à l'hôtel de ville? Hier, en tout cas, en catastrophe, le maire L'Allier convoquait M. Thibault pour échanger avec lui sur son projet. Le maire s'est alors engagé à juger la proposition au mérite.

Mais la proposition du jeune architecte risque peu de passer la rampe, de toute façon, apprend-on au cabinet du maire. Considérée de « génération tardive », par l'attaché de presse de ce dernier, M. Richard Lacasse, elle a le tort d'arriver à la fin d'un long processus. Selon lui, on ne peut pas, en toute logique, mettre sur le même pied que les précédentes cette proposition, quand on sait que le dossier est en cours depuis des années et que 400 000 \$ d'études de toute sorte ont mené la ville, l'an dernier, à privilégier un site, celui du basilaire.

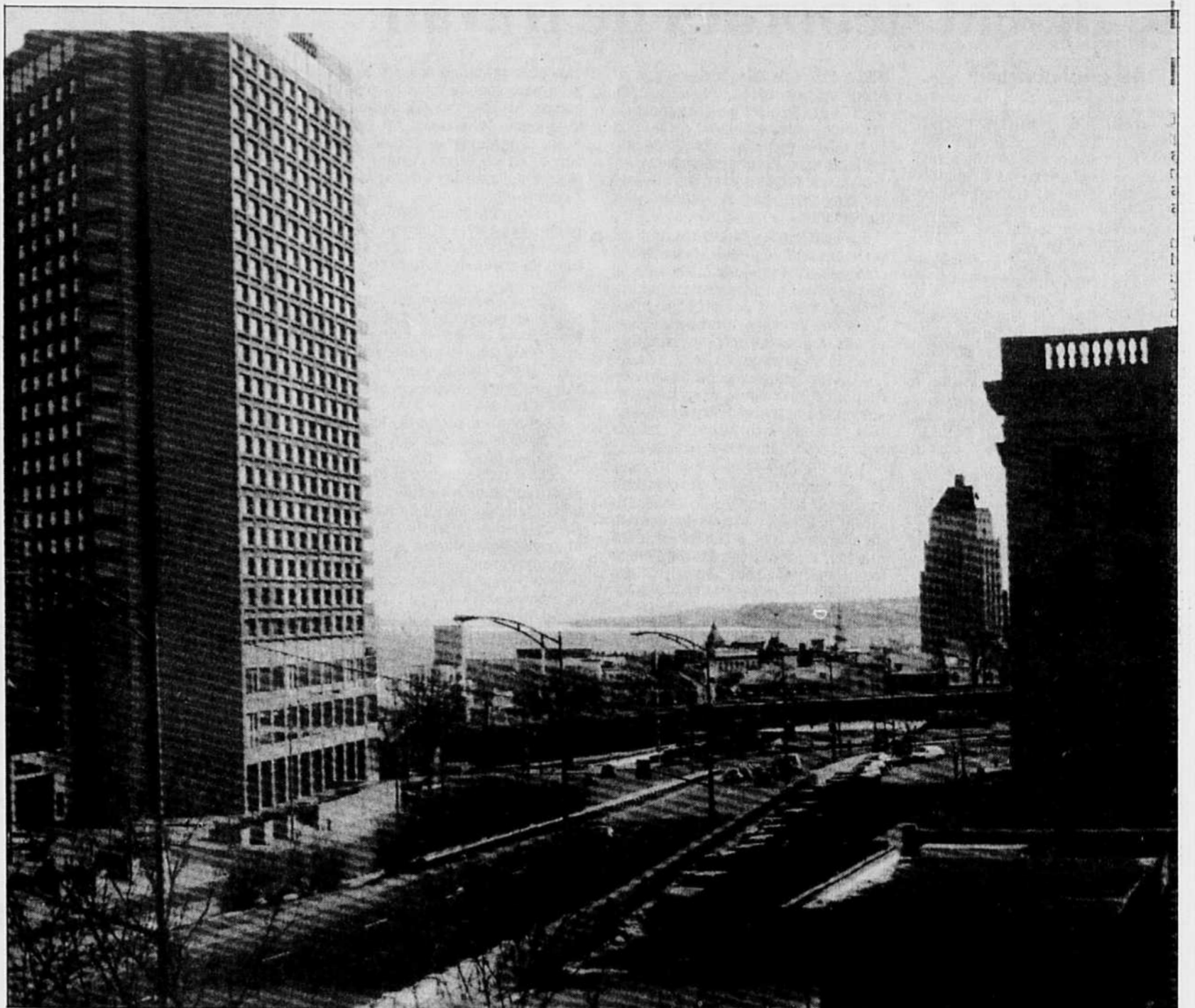
Sous-entendu: se pointer avec une proposition à ce moment-ci, ça ne fait pas très sérieux...

Normalement, si elle respecte les délais imposés par le gouvernement du Québec, l'administration L'Allier dispose d'un mois à peine pour annoncer son choix définitif quant au site, espérant avoir réglé par la même occasion la question du partage des coûts.

Le 7 avril dernier, le ministre responsable de la région de Québec, Marc-Yvan Côté, annonçait, après plusieurs mois d'attente, sa décision d'investir dans la construction ou l'aménagement d'un nouveau Centre des congrès à Québec, au coût de 81 millions \$, financé aux deux tiers par le gouvernement du Québec. Le reste devrait venir du gouvernement fédéral, qui s'est toujours montré disposé à faire sa part dans ce dossier.

La ville de Québec, par contre, ne veut pas mettre un sou dans le projet, le maire L'Allier faisant valoir que le gouvernement du Québec avait assumé la totalité des coûts quand est venu le temps de construire le Palais des Congrès de Montréal. Et aussi quand est venu le temps d'assumer le déficit de l'institution. Il exige pour Québec, « en toute équité », la même attitude du gouvernement du Québec.

Selon les calculs rendus publics



Voici le site où l'on projette de construire le Centre des congrès de Québec, entre l'hôtel Hilton et les édifices gouvernementaux, sur le boulevard Saint-Cyrille. Pour les promoteurs, il s'agit d'un site stratégique. L'enveloppe budgétaire prévue pour sa réalisation est évaluée à 60 millions \$.

par le ministre Côté, il en coûterait 36 millions \$ de plus si la ville de Québec préférerait le basilaire du « G » à l'autre scénario, soit l'agrandissement du Centre actuel, propriété de la firme Trizec, projet évalué à 81 millions \$. La différence, a dit M. Côté, devra être assumée par la ville, de même que la moitié du déficit d'opération. Le maire L'Allier ne l'a pas trouvé drôle...

Pour couronner le tout, graphiques à l'appui, M. Côté présentait en conférence de presse la troisième voie:

un Centre des congrès aérien surplombant le boulevard St-Cyrille... À l'hôtel de ville, on en frémit encore, mais on promet d'étudier le projet...

Politiquement, le maire L'Allier mise beaucoup sur cet investissement, qui s'annonce certainement comme le plus important de son premier mandat à l'hôtel de ville. Et même si la ville ne débourse pas un sou pour sa construction, le Centre des congrès est devenu un enjeu municipal majeur, considéré comme la future vache à lait du développe-

ment économique et touristique de la capitale. L'administration municipale peut difficilement se permettre de perdre la face avec ce dossier.

**Prenez la vie à deux poumons, Cessez de fumer!**

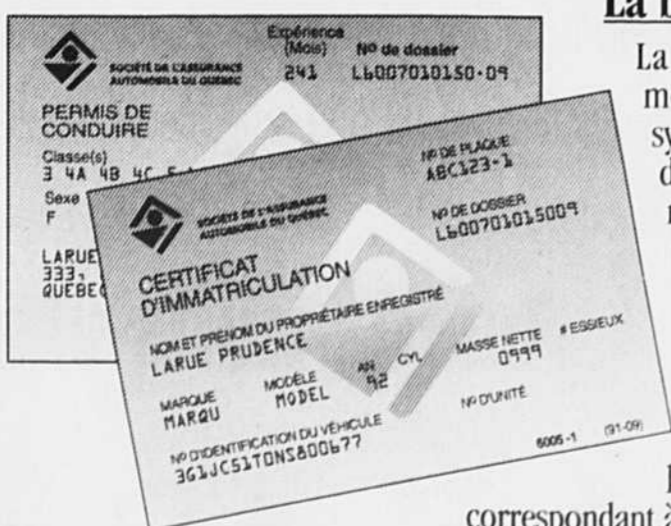


## qui profite à des milliers de Québécois ce mois-ci!

À ceux et celles dont le nom de famille commence par D, E ou F, le mois de mai, c'est votre mois. C'est le temps de renouveler l'immatriculation de votre véhicule automobile. Et vous, qui avez votre anniversaire en mai, c'est peut-être l'année où vous renouvelez votre permis de conduire.

### La bonne idée

La Société de l'assurance automobile du Québec simplifie son système de délivrance du permis de conduire et du certificat d'immatriculation. Comme par le passé, vous recevrez votre permis de conduire à tous les deux ans, à votre date d'anniversaire. Dans le cas de l'immatriculation, votre prochain certificat sera permanent; par la suite, chaque année, au mois correspondant à la première lettre de votre nom de famille, vous recevrez seulement un avis de paiement. Et la bonne idée? Votre permis de conduire et votre immatriculation seront envoyés avec leurs avis de paiement respectifs. Fini les attentes de courrier!



Et aussi, adieu les vignettes à coller, les duplicata d'immatriculation et autres paperasses! De plus, vous pourrez régler vos paiements dans plus de 2 200 nouveaux endroits.

**Mais attention!** Si vous ne réglez pas votre paiement avant la date d'échéance, votre permis de conduire ou votre certificat d'immatriculation ne vous permettront plus de conduire ou de circuler avec votre véhicule. Consultez la documentation qui accompagne votre avis de paiement, vous y trouverez réponse à toutes vos questions. Vous verrez, c'est vraiment une bonne idée!

**Si vous avez des questions sur le nouveau mode de paiement du permis de conduire et de l'immatriculation, composez :**  
 à Québec : 528-8200  
 à Montréal : 847-8200  
 ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 361-7620



**SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

### Le Tadjikistan pleure ses morts

Le soulèvement a entraîné la chute des conservateurs

DOUCHANBÉ (Reuter) — Le Tadjikistan pleurait hier les morts du soulèvement qui a provoqué cette semaine la chute des dirigeants conservateurs de l'ancienne République soviétique d'Asie centrale.

Des dizaines de milliers de musulmans et de militants du mouvement démocratique se sont rassemblés sur la place principale de la capitale Douchanbé, où se réunissaient depuis cinq semaines les opposants au régime du président Rakhmon Nabiyev.

Personne ne sait qui contrôle réellement le pays après la fuite, jeudi, du président et de ses partisans.

Rakhmon Nabiyev, ancien dirigeant communiste reconduit au pouvoir lors de l'élection présidentielle de novembre, avait auparavant accepté la demande de l'opposition de mettre sur pied un gouvernement d'union nationale.

Mais les Tadjiks ignoraient quels en seraient les membres et où se trouvait l'ancien président.

« Il n'y a désormais personne pour prendre des décisions. La direction a disparu et Nabiyev s'est apparemment caché », a dit Jumakhon Isoyev, un des dirigeants de l'opposition.

La douleur et la colère suscitées

par le bain de sang du début de semaine — qui a fait plusieurs dizaines de morts selon l'opposition — étaient atténués par le soulagement et l'optimisme de voir apparaître un gouvernement démocratique.

« Il devrait maintenant y avoir la paix parmi nous et avec les autres peuples, comme si nous étions mariés », a déclaré Talakal Davlyatov, un religieux musulman.

Le Parlement du Kazakhstan voisin a apporté son soutien au Parlement de Rakhmon Nabiyev dominé par les conservateurs communistes et aujourd'hui totalement discrédité.

Les Kazakhs ont exprimé leur conviction que le Parlement tadjik, qui représente toutes les couches de la population, sera en mesure de faire entendre sa voix pour défendre la constitution et la paix civile », a rapporté l'agence Itar-Tass.

De nombreux Tadjiks ont souhaité hier que les anciens dirigeants communistes soient traduits en justice pour avoir mené le pays au bord de la guerre civile.

« Nabiyev et toute la bande devraient démissionner et être jugés », a dit un homme sur le podium de fortune érigé devant l'ancien siège du comité central du Parti communiste. Douchanbé, une ville d'un million

d'habitants, a commencé à retrouver son rythme de vie normal après cinq semaines de chaos du aux manifestations des partisans et adversaires du pouvoir.

Des combats avaient éclaté mardi entre les milices d'opposition et les forces gouvernementales. L'opposition a fait état de plusieurs dizaines de morts mais sans fournir de chiffre précis.

Les boulangeries et d'autres commerces ont rouvert tandis que les transports publics reprenaient leur service. La télévision a diffusé des appels à la reprise du travail.

Le chômage et la pauvreté touchent de nombreux habitants de la République qui a obtenu l'indépendance après l'effondrement de l'URSS. La population a accusé les communistes locaux d'être à l'origine de cette situation économique catastrophique.

« Ils se sont occupés d'eux mais pas de la population. Jetez un oeil derrière les immeubles d'ici et vous verrez des gens qui vivent comme des chiens », a dit un manifestant.

« Tant que les communistes seront au pouvoir, il n'y aura pas la paix », a déclaré dans une interview Jumakhon Isoyev.

### Malgré la trêve, la peur règne à Kaboul

KABOUL (Reuter) — Malgré le respect du cessez-le-feu entre le nouveau gouvernement afghan et le Hezb-i-Islami pour la troisième journée consécutive, les habitants du sud de Kaboul, échaudés par les derniers combats, continuaient hier de fuir.

Leurs biens entassés dans des charrettes à bras ou tirées par un âne, des familles entières ont franchi la ligne de front et pris la route de la capitale en quête d'une relative sécurité.

« Nous ne savons pas ce qui va arriver. Nous devons partir », explique Ramzam, qui a quitté Bibisar, à la périphérie sud de Kaboul, avec femme et enfants.

Parmi les partants, certains avaient déjà fui leurs maisons il y a près de deux semaines, lorsque les combats pour la prise de Kaboul avaient éclaté. Ils étaient ensuite rentrés chez eux pour reprendre possession de leurs biens.

Après plusieurs jours d'affrontements avec les forces gouvernementales, la localité de Bibisar, fortement endommagée par les combats, reste au mains des maquisards du Hezb-i-Islami du fondamentaliste Gulbuddin Hekmatyar, hostile au nouveau pouvoir de Kaboul.

Les miliciens ouzbeks de Rachid Dostum leur font face à environ 10 km, sur la route qui mène vers Kaboul.

Un calme étrange régnait pourtant hier dans la région, où les habitants allaient et venaient librement de part et d'autre de la ligne de front.

Malgré la trêve, un commandant du Hezb-i-Islami s'est dit pessimiste sur le maintien du cessez-le-feu.

Installé dans une maison en construction qui lui sert de quartier général, le commandant Izatullah a accusé les forces gouvernementales d'avoir rompu la trêve par des tirs de DCA durant la nuit contre les positions du Hezb.

Le chef militaire du régime, le général Ahmad Chah Massoud, a rejeté la principale condition posée par Hekmatyar pour l'acceptation d'un cessez-le-feu permanent.

Le chef du Hezb exige le retrait des milices ouzbèke et tadjik de Kaboul et leur repli sur leurs bases au nord de la capitale afghane.

Lors d'une conférence de presse, le général Massoud a estimé que les fidèles du Hezb n'avaient plus désormais les moyens de menacer la capitale. Il les a en outre avertis qu'il passerait à l'offensive s'ils reprenaient leurs attaques à la roquette contre Kaboul, qui ont fait plus de 50 morts cette semaine.

À Bibisar, le commandant Izatullah et ses hommes se sont néanmoins déclarés déterminés à débarasser Kaboul des milices, que certains rendent responsables des pil-

lages.

« Les hommes de la milice de Dostum détruisent aveuglément, violent et pillent. Nous n'accepterons jamais un compromis avec la milice de Dostum qui massacrent la population », a dit le commandant Izatullah.

« Si nous avons le pouvoir de prendre et d'encercler les environs de Kaboul, alors nous avons également le pouvoir de contraindre Dostum à quitter Kaboul et de maintenir la paix », a-t-il ajouté.

Bien que les pourparlers se poursuivent entre le gouvernement et les représentants d'Hekmatyar à Kaboul, le chef du Hezb apparaît de plus en plus isolé.

Un des chefs de la guérilla, Djalluddin Haqqani, qui a joué les médiateurs entre les deux camps, était attendu hier en renfort dans la capitale. Selon des sources proches des moudjahidines, ses hommes pourraient être utilisés comme une force tampon entre les maquisards du Hezb et les milices.

(À Pékin, une quarantaine d'Afghans ayant fui la guerre civile ont obtenu de l'ONU le statut de réfugiés. Mais le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés a souligné dans un communiqué que la guerre civile semblait toucher à sa fin et leur a suggéré de rentrer dans leur pays.)

### Les forces arméniennes pénètrent dans Choucha

EREVAN (AFP) — Les forces arméniennes ont pénétré hier pour la première fois dans Choucha, le quartier général azerbaïdjanais au Nagorny-Karabakh, où des combats de rues avaient encore lieu en fin d'après-midi, selon diverses informations recueillies à Erevan.

Cette information a toutefois été contestée à Bakou hier après midi par le président du Front populaire de l'Azerbaïdjan, M. Arif Gadjev, selon l'agence ITAR-TASS reçue à Moscou.

Les combats faisaient rage dans la région alors que les présidents arméniens Levon Ter-Petrosian et azerbaïdjanais Iakoub Mamedov ont signé hier à Téhéran un accord visant à mettre fin au conflit du Nagorny-Karabakh.

Selon le ministère de l'Intérieur arménien, au moins vingt combattants arméniens sont morts au cours de l'offensive contre Choucha, la place forte azerbaïdjanaise située à quelques kilomètres au sud de Stépanakert. De même source, on indique que les Arméniens ont pénétré jusque dans Choucha où ils se sont emparés de la prison.

Les Azerbaïdjanais commencent à utiliser quatre hélicoptères MI-24 pour bombarder les forces arméniennes, selon le centre de presse du Parlement du Nagorny-Karabakh à Stépanakert, cité par l'agence ITAR-TASS.

L'agence azerbaïdjanaise Assa Irada a pour sa part indiqué que trois tanks arméniens ont pénétré dans Choucha, et que de nombreux Azéris, parmi lesquels des civils, ont été tués. Les forces arméniennes sont soutenues par deux hélicoptères militaires, selon Assa Irada. L'évacuation des blessés est rendue impossible par les Arméniens qui bloquent l'unique route menant en Azerbaïdjan, a ajouté Assa Irada.

Dans la matinée, les forces arméniennes se sont emparées de Djankhasan, un point stratégique « particulièrement important » proche de Choucha à partir duquel les Azerbaïdjanais bombardaient sans discontinuer depuis un mois Stépanakert, la capitale du Nagorny-Karabakh, selon Radio Erevan.

De grandes quantités d'armes et de munitions ont été saisies à cette occasion par les combattants arméniens, a précisé la radio.

L'objectif des « forces d'auto-défense » arméniennes est de se rendre maîtres de toutes les positions tenues par les Azerbaïdjanais autour de Stépanakert, a précisé la radio. Des tirs d'artillerie et de roquettes partent toujours de Choucha en direction de Stépanakert, où plusieurs personnes ont été tuées ou blessées au cours des dernières heures, selon Radio Erevan.

Par ailleurs, selon l'agence azerbaïdjanaise Touran, les forces azerbaïdjanaïses ont mené une offensive contre des positions arméniennes dans la région frontalière proche de Fizouli, au sud du Nagorny-Karabakh. Vingt Arméniens ont été tués dans l'opération, selon Touran.

### Siège poursuivi au Pérou

LIMA (AFP) — Les forces de police péruviennes ont poursuivi hier le siège du pavillon carcéral pour femmes de la prison « Miguel Castro », à 5 km de Lima, où une mutinerie a fait treize morts, onze détenues et deux policiers, selon un nouveau bilan publié hier.

Quelque 600 policiers avaient investi mercredi le pavillon des détenues politiques du Sentier lumineux, qui refusaient d'être transférés dans un autre établissement. Les détenues s'étaient en partie retranchées dans leurs locaux, et en partie dans ceux des hommes, qu'elles avaient pu rejoindre par des tunnels.

Selon la police, quelque 600 femmes prennent part à cette mutinerie.

# RIEN N'ARRÊTE LE TRACKER



À PARTIR DE 11 745\$\* MOINS 500\$\*\* DE REMISE

Rien n'arrête le Tracker de GEO, même pas votre journal préféré. Et avec son moteur à 4 cylindres de 1,6 litre, il roule sans que ça vous coûte une fortune. À ce prix-là, vous avez toutes les raisons du monde de vous offrir, vous aussi, un peu de liberté. En passant, toutes nos excuses au journal pour le dérangement.

#### ÉQUIPEMENT DE SÉRIE

- Moteur 4 cylindres de 1,6 litre, à injection électronique de carburant
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Deux rétroviseurs sport noirs
- Pare-brise teinté
- Roue de secours classique verrouillable
- Housse de roue de secours
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Crochets de remorquage (avant/arrière)
- Pneus radiaux P195/75R-15 ceinturés d'acier toutes saisons
- Roues de 15 po en acier argent
- Sièges-baquets avant à dossier haut inclinable
- Console centrale
- Dégivrateurs de glaces latérales
- Tapis intégral
- Compteur journalier
- Système de freinage antiblocage aux roues arrière

GARANTIE GM TOTAL<sup>MC</sup> DE 3 ANS/60 000 KILOMÈTRES, SANS FRANCHISE

\*Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle de base à 2 roues motrices. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Taxes et transport en sus. \*\*Remise de 500 \$ offerte par General Motors du Canada, applicable sur les nouveaux modèles Tracker 1992. Cette offre ne dure qu'un temps limité. Consultez votre concessionnaire GM participant pour plus de détails.

# TRACKER GEO

JE VEUX MA LIBERTÉ!

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHEVROLET · GEO · Oldsmobile

# AVIS PUBLICS

## VENTES EN JUSTICE

### Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-29-0007/80-906. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse, vs: BATIMENTS QUÉBEC CORPORATION, Partie défenderesse. Le 20ème jour de mai 1992, à 11h00, au 2121 Léonard de Vinci, Ste-Julie, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: BATIMENTS QUÉBEC CORPORATION saisis en cette cause, consistent en: 1. comptoir de réception en bois noir et occ., 4 chaises de style moderne en tissu vert et occ., 1 bureau en bois noir en U 4 portes et occ., 4 classeurs en métal beige et occ., 1 ordinateur micro XT verpage (tech comprenant: 1 écran Samsung SC 452, 1 imprimante Panasonic KC7124 et occ., et divers autres item. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Guy Gauthier, huissier, (514)461-3140, M. J. GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR SUPÉRIEURE, NO: 700-12-0093/86-944. BERTHOUD LANDRY, Partie demanderesse, vs: MADAME CAROLÉ MILJOURS, Partie défenderesse, vs: AUDEL DE VILLERS, Partie défenderesse. Le 20ème jour de mai 1992, à 10h00, au 25 Auberson Nord, St-Hippolyte, PQ, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de: AUDEL DE VILLERS saisis en cette cause, consistent en: 1. auto Charger, immatriculée 1992, KY 523, 1. auto Ford Topaz (accidentée), 1 cadre d'outil, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: LINDA BRANCHAUD, huissier, (514)326-7707, M. J. GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO: 700-02-4183-910. CAISSE POPULAIRE DE SAINT-EUSTACHE, demanderesse, vs: ROBERT TREPANIÉ, défenderesse. Le 20 mai 1992, à 12h00 de l'après-midi, au lieu d'entreposage de la défenderesse, au no 8130 rue Frenière, en la cité St-Benoît, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause consistant en: 1. tracteur 1979 modèle 255 avec chargeur, pelle, et charrue, 1 ferme 3 versions de 18", 1 charme 3 disques Athens, 1 herse à disque Ford 32 disques de 20". Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ. FILON & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 avenue de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél: 436-8282. St-Jérôme, le 7 mai 1992.

Province de Québec, district de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-04180-912. EMIE ZOCHER, Demandeur, vs: YACOUZ SALLIQUIM, Défendeur. Le 21 mai 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 678 rue Wakeley, en la cité de Montréal, district de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: 1. téléviseur de marque Admiral, 1. set de pièces style Louis XV couleur beige et motif, 1 set de sole à meiger comprenant 1 table lin bois approx 10', 4 chaises fini bois et un buffet 2 portes vitrés, 2 portes fin bois et 1 table de cuisine, 2 portes fin bois. Conditions: ARGENT COMPTANT, GUILLAUME THÉBERGE HUISSIER, 352-5172, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 7 mai 1992.

Province de Québec, district de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-04180-912. EMIE ZOCHER, Demandeur, vs: YACOUZ SALLIQUIM, Défendeur. Le 21 mai 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 678 rue Wakeley, en la cité de Montréal, district de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistent en: 1. téléviseur de marque Admiral, 1. set de pièces style Louis XV couleur beige et motif, 1 set de sole à meiger comprenant 1 table lin bois approx 10', 4 chaises fini bois et un buffet 2 portes vitrés, 2 portes fin bois et 1 table de cuisine, 2 portes fin bois. Conditions: ARGENT COMPTANT, GUILLAUME THÉBERGE HUISSIER, 352-5172, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 7 mai 1992.

**Avis de la première assemblée**  
Dans l'affaire de la faillite de:  
**SUZANNE COOL**, commerçante, domiciliée au 15085, boul. Gouin ouest, de l'étude 2, Pierrefonds (Québec) J4M 1A4.

**Faillite**  
Avis est donné que SUZANNE COOL, a fait cession de ses biens le 27 avril 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 mai 1992 à 14h30, au bureau de l'huissier, Lussier, Tull & Associés, 625, boul. Levesque O, Montréal (Qc).  
Date de Montréal, ce 7e jour de mai 1992.  
ROBERT TULL, c.a. Syndic

LUSSIER, TULL & ASSOCIÉS  
625, boul. René-Lévesque O.  
Montréal (Québec) H3B 1R2  
Tél.: 878-4545

**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**  
Article 1024e  
Dans l'affaire de la faillite de:  
**MICHELLE VAILLANCOURT**, commerçante, domiciliée au 3835, rue Queen, Rawdon, Québec. J0R 1S0 faisant affaires sous la raison sociale de « Le Point d'interrogation Inc. » au 2625, rue Rousseau St-Georges Sud, St-Jacques, Québec J0K 2R0.

**FAILLITE**  
Avis est par les présentes donné que MICHELLE VAILLANCOURT a fait cession le 22 avril 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14 mai 1992 à 9h30, au Palais de Justice, 200, rue St-Marc, salle 1.33, dans la ville de Québec, dans la province de Québec.  
**DATÉ DE JOLIEFTE**, ce 8ème jour de mai 1992.  
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. Syndic  
CHARLES ROBILARD, c.a. Responsable de l'actif  
746, boul. Manseau, Joliette, Québec J6E 3E9  
Tél.: (514) 756-8164  
(514) 588-5222 (Mtl)

## AVIS PUBLICS HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

**Publications du lundi:**  
Réservations avant midi (12h) le vendredi.  
**Publications du mardi:**  
Réservation avant 16h00 le vendredi.  
*Pierrette Rousseau,*  
Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198



## VILLE DE MONTRÉAL-NORD APPEL D'OFFRES LOCATION DE DEUX CAMIONS CONTRAT 1992-43

Des soumissions dans des enveloppes scellées et portant inscription: "SOUMISSION — LOCATION DE DEUX CAMIONS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (contrat no 1992-43) adressées à la sousignée à l'Hôtel de ville de Montréal-Nord, 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord, H1H 1S5, seront reçues jusqu'à 16 h 30, LE MARDI 26 MAI 1992 pour la location suivante: **CONTRAT NO 1992-43** — 2 camions incluant nacelle isolée et articulée déshuileuse, benne basculante, sécatour et scie hydrauliques.

Les soumissionnaires peuvent se procurer les cahiers des charges et les formulaires de soumissions pour ce contrat au bureau du chef de la division de l'approvisionnement, M. Yvon Ménard, à l'Hôtel de ville de Montréal-Nord, 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord.  
Les heures d'affaires sont les suivantes: du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 heures.  
La ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers elle ou les soumissionnaires.  
Les dites soumissions seront ouvertes à une séance du conseil le **MARDI 26 MAI 1992**, à vingt (20) heures, à la salle des délibérations, 11155 avenue Hébert, à Montréal-Nord.  
**DONNÉ À MONTRÉAL-NORD, CE 9 MAI 1992.**  
LE GREFFIER  
Me Héliène Simoneau



## APPEL D'OFFRES NO 92-503 PRÉPARATION ET DISTRIBUTION DE PROGRAMMES "MISE-O-JEU"

**Ciôture le: 11 juin 1992, 11h30, heure locale**  
Loto-Québec désire recevoir des offres relativement à la préparation et à la distribution de programmes "Mise-O-Jeu" et ce, pour différentes destinations de la province de Québec.  
Toutes les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu du 11 mai 1992 au 27 mai 1992, gratuitement du lundi au vendredi, entre 9h00 et 16h00 à:

**Loto-Québec**  
Service de l'approvisionnement, 19e étage  
500, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec)  
H3A 3G6  
Aucune soumission reçue après les délais ne sera acceptée. Pour être admissible à présenter une soumission, le soumissionnaire doit répondre aux critères suivants, sans quoi sa soumission sera automatiquement rejetée:

- avoir obtenu le document d'appel d'offres directement du Service de l'approvisionnement de Loto-Québec;
  - être une société ou une compagnie ayant un bureau d'affaires au Québec; et
  - avoir OBLIGATOIREMENT assisté à la séance d'information qui se tiendra le 28 mai 1992 à 10h30 au Service de l'approvisionnement de Loto-Québec, situé au 500, rue Sherbrooke Ouest — 19e étage, Montréal.
- Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié, d'une traite bancaire ou d'un cautionnement de soumission au montant de 15 000 \$ en faveur de Loto-Québec. Loto-Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.  
Toute information peut être obtenue auprès de Michelle Lizotte au numéro 499-5092.

**Solange Fallois**  
Chef de service  
Approvisionnement  
Emis le 9 mai 1992



## APPEL D'OFFRES NO 92-502 IMPRESSION DE PROGRAMMES "MISE-O-JEU"

**Ciôture le: 11 juin 1992, 11h00, heure locale**  
Loto-Québec désire recevoir des offres relativement à la typographie, le montage et l'impression de programmes "Mise-O-Jeu".  
Toutes les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu du 11 mai 1992 au 27 mai 1992, gratuitement du lundi au vendredi, entre 9h00 et 16h00 à:

**Loto-Québec**  
Service de l'approvisionnement, 19e étage  
500, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec)  
H3A 3G6  
Aucune soumission reçue après les délais ne sera acceptée. Pour être admissible à présenter une soumission, le soumissionnaire doit répondre aux critères suivants, sans quoi sa soumission sera automatiquement rejetée:

- avoir obtenu le document d'appel d'offres directement du Service de l'approvisionnement de Loto-Québec;
  - être une société ou compagnie ayant un bureau d'affaires au Québec;
  - avoir une imprimerie dans la région métropolitaine qui réalisera la typographie, le montage et l'impression de programmes "Mise-O-Jeu"; et
  - avoir OBLIGATOIREMENT assisté à la séance d'information qui se tiendra le 28 mai 1992 à 9h30 au Service de l'approvisionnement de Loto-Québec, situé au 500, rue Sherbrooke Ouest — 19e étage, Montréal.
- Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié, d'une traite bancaire ou d'un cautionnement de soumission au montant de 25 000 \$ en faveur de Loto-Québec. Loto-Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.  
Toute information peut être obtenue auprès de Michelle Lizotte au numéro 499-5092.

**Solange Fallois**  
Chef de service  
Approvisionnement  
Emis le 9 mai 1992

# CARRIÈRES ET PROFESSIONS



est à la recherche d'un(e)

**TRADUCTEUR (TRICE) / RÉDACTEUR (TRICE)**  
Nous avons un poste temporaire d'une durée de six mois à offrir à une personne ayant du talent en traduction et en rédaction. Le travail consiste principalement à traduire de l'anglais vers le français des brochures, manuels, textes publicitaires, catalogues, etc. et, dans une moindre mesure, à créer des textes pour nos cartes de souhaits en français et nos calendriers destinés au marché québécois. Le(a) candidat(e) devra être bilingue, détenir un diplôme universitaire en traduction, compter cinq années d'expérience pertinente, savoir utiliser le Macintosh et avoir une connaissance approfondie de la culture québécoise. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 22 mai 1992 à l'adresse suivante:

### HALLMARK CARDS

A l'attention de  
Madame Linda-Anne Cosman  
French Language Services  
2, Hallcrown Place, Willowdale, Ontario M2J 1P6  
Télécopieur: (416) 494-0027  
Veuillez vous abstenir de téléphoner.  
Seules les personnes convoquées en entrevue recevront une réponse.

Compagnie internationale, établie dans plus de 10 pays, possédant 3 usines, premier spécialiste mondial dans son domaine  
*recherche*  
**un gérant(e) ou directeur(trice)**  
de plus de 35 ans  
pour sa société canadienne employant 25 personnes, situé à Montréal (V.M.R.)

Personne très dynamique, travailleuse, motivée, parfaitement bilingue, sachant s'occuper des détails sans perdre de vue les généralités.  
S'occupera de la gestion, supervisera les ventes.  
Bonne connaissance du Macintosh et de tous types de gestion par ordinateur.  
Contrôlera la gestion générale, le département des expéditions et la fabrication d'articles plastiques.  
En un mot, elle prendra en main la gérance de cette unité. Elle doit avoir assumé des postes de responsabilité et doit indiquer dans son curriculum vitae le salaire désiré.  
La confidentialité est assurée.  
Nous répondrons seulement aux lettres mentionnant le salaire souhaité.

**QUO VADIS INTERNATIONAL LTÉE**  
M. Paul Martin  
243 avenue Dunbar  
Montréal, Québec — H3P 2H4  
Fax: (514) 342-7877

## LA COMMISSION SCOLAIRE SOUTH SHORE SOUTH SHORE SCHOOL BOARD DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

Les employé(e)s de cette Commission scolaire et ses commissaires dispensent des services pédagogiques de qualité à plus de 10 000 enfants de langue française et de langue anglaise qui habitent le territoire à l'est et au sud de l'île de Montréal. Cette Commission dirige également une section très active de l'éducation permanente.

### La personne recherchée:

- détient à son actif des connaissances dans le domaine de l'administration d'une commission scolaire ainsi que des politiques et des pratiques du Ministère de l'Éducation;
- a acquis une formation dans l'enseignement et une expérience dans l'administration des écoles primaires et secondaires (au moins cinq ans d'administration est nécessaire);
- sera responsable du fonctionnement efficace de toutes les écoles sous la responsabilité de la Commission scolaire;
- est bilingue (parle et écrit couramment l'anglais et le français).

Le traitement et les conditions d'emploi sont conformes à la PAS (D-1) et à la politique de la Commission scolaire.

Les personnes intéressées doivent répondre par écrit, en incluant leur curriculum vitae et des références, et transmettre le tout à: **P.A. Drysdale, Directeur du service des ressources humaines, 6, boulevard Desaulniers, 6e étage Saint-Lambert (Québec) J4P 1L6.**  
Toute demande doit être reçue au plus tard le 20 mai 1992.

### CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-0301549-13

PARK AVENUE CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC INC. Partie demanderesse, vs: JEAN DESLAURIERS, Partie défenderesse. Le 21 mai 1992 à 10h00 ou 9055 LOUISIANNE, ST-LEONARD, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: JEAN DESLAURIERS, saisis en cette cause, consistent en: 1. camion GMC XL100 et occ., 1 piano Utilizer & Son Cincinnati et occ., 1 divan en tissu rose et occ., 1 buffet en bois 4 portes et occ., 1 table de salon antique en bois orné de fleurs et occ., 2 tables de salon antique en bois ornées de fleurs et occ., 1 chaise antique en bois et tissu fleuri et occ., et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DIANE LABROSSE, huissier, (514)461-3340, MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

Prenez avis que la compagnie LES PLACEMENTS JEAN-GUY MICHAUD INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. SIGNÉE à Montréal, ce 29 avril 1992.  
CORDEAU, BASTARACHE & ASSOCIÉS  
Procureurs du requérant

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT  
PROTONOTAIRE ADJOINT  
BANQUE LEUMI LE-ISRAEL (CANADA) Partie demanderesse vs-

EPHRAIM REICH BEN ZION REICH, de comparateur ou greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, Palais de justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie du bref de saisie avec jugement a été remise au greffe à l'intention de EPHRAIM REICH ET BEN ZION REICH.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 5 mai 1992.  
MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à l'intimé EPHRAIM REICH & BEN ZION REICH, de comparateur ou greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, Palais de justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie du bref de saisie avec jugement a été remise au greffe à l'intention de EPHRAIM REICH ET BEN ZION REICH.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 5 mai 1992.  
MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à l'intimé EPHRAIM REICH & BEN ZION REICH, de comparateur ou greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, Palais de justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie du bref de saisie avec jugement a été remise au greffe à l'intention de EPHRAIM REICH ET BEN ZION REICH.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 5 mai 1992.  
MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à l'intimé EPHRAIM REICH & BEN ZION REICH, de comparateur ou greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, Palais de justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie du bref de saisie avec jugement a été remise au greffe à l'intention de EPHRAIM REICH ET BEN ZION REICH.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 5 mai 1992.  
MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à l'intimé EPHRAIM REICH & BEN ZION REICH, de comparateur ou greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, Palais de justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie du bref de saisie avec jugement a été remise au greffe à l'intention de EPHRAIM REICH ET BEN ZION REICH.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 5 mai 1992.  
MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à l'intimé EPHRAIM REICH & BEN ZION REICH, de comparateur ou greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, Palais de justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie du bref de saisie avec jugement a été remise au greffe à l'intention de EPHRAIM REICH ET BEN ZION REICH.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 5 mai 1992.  
MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à l'intimé EPHRAIM REICH & BEN ZION REICH, de comparateur ou greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, Palais de justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie du bref de saisie avec jugement a été remise au greffe à l'intention de EPHRAIM REICH ET BEN ZION REICH.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 5 mai 1992.  
MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à l'intimé EPHRAIM REICH & BEN ZION REICH, de comparateur ou greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, Palais de justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie du bref de saisie avec jugement a été remise au greffe à l'intention de EPHRAIM REICH ET BEN ZION REICH.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 5 mai 1992.  
MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à l'intimé EPHRAIM REICH & BEN ZION REICH, de comparateur ou greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, Palais de justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie du bref de saisie avec jugement a été remise au greffe à l'intention de EPHRAIM REICH ET BEN ZION REICH.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 5 mai 1992.  
MICHEL MARTIN, P.A.

ORDRE est donné à l'intimé EPHRAIM REICH & BEN ZION REICH, de comparateur ou greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, Palais de justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie du bref de saisie avec jugement a été remise au greffe à l'intention de EPHRAIM REICH ET BEN ZION REICH.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 5 mai 1992.  
MICHEL MARTIN, P.A.

## LIBRAIRE D'EXPÉRIENCE demandé pour GÉRANCE DE LIBRAIRIE

dans la région de St-Bruno-de-Montarville. Connaissance des produits de papeterie serait un atout.  
Faire parvenir Curriculum Vitae:

**Librairie Demarc Inc.**  
Jacqueline Deshaies  
1691, rue Fleury est  
Montréal, Québec  
H2C 1T1

## LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

**842-9645**

## OUVERTURE DE POSTE COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

La Commission scolaire Provençal requiert les services d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice de l'enseignement primaire et secondaire.

**NATURE DE L'EMPLOI:**  
L'emploi de coordonnateur ou coordonnatrice de l'enseignement primaire et secondaire comporte l'ensemble des fonctions exigées par la coordination, la supervision, l'évaluation, la recherche et le développement des programmes d'enseignement du niveau primaire et du niveau secondaire (aussi bien sous les aspects de leur contenu que des méthodes ou de l'équipement à utiliser). Il comporte de plus les mêmes fonctions pour le développement de la mesure et de l'évaluation des apprentissages des écoliers de même que pour le développement des dossiers relatifs au secteur de l'adaptation scolaire ou des services personnels aux écoliers.

Plus particulièrement, l'emploi comprend les responsabilités suivantes:

- prendre part à l'élaboration des projets, des objectifs, des plans d'action et du budget reliés au développement des trois secteurs d'activités indiqués;
- conseiller la commission scolaire sur toute question relative au développement de ces trois secteurs d'activités;
- superviser, coordonner et évaluer la réalisation des activités de même que l'utilisation des ressources reliées au développement de ces trois secteurs de travail;
- remplir toute autre tâche qui lui serait confiée par le directeur général.

### QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES:

- A) Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation appropriée qui couvre l'ensemble des secteurs d'activités mentionnés;
- B) Cinq (5) années d'expérience pertinente au primaire et au secondaire, dont au moins deux (2) dans une fonction de coordination;
- C) Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le Ministre.

Le candidat ou la candidate que l'on recherche doit posséder un grand dynamisme, un bon sens de l'organisation, une bonne faculté d'analyse et de synthèse ainsi que des qualités d'animateur ou d'animatrice et de conseiller ou de conseillère.

### TRAITEMENT:

L'échelle de traitement est conforme au plan de classification des emplois de cadres des services pour les Commissions scolaires dispensant l'enseignement primaire et secondaire (48 938 \$ à 62 942 \$).

### ENDROIT DE TRAVAIL:

Centre administratif  
COMMISSION SCOLAIRE PROVENÇAL  
1730, avenue du Frère-André  
Saint-Césaire

### DATE LIMITE POUR POSER SA CANDIDATURE:

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, avant 16 heures, le 20 mai 1992, à:  
Madame Denise Renaud  
Directrice du personnel  
Commission scolaire Provençal  
1730, avenue du Frère-André  
SAINT-CÉSAIRE (Québec) J0L 1T0

**N.B.:** Seules les personnes dont la candidature aura été retenue recevront une réponse écrite.

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-009511-929

**COUR DU QUÉBEC**  
CHAMBRE CIVILE  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE ADJOINT  
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC  
Partie demanderesse vs-

DANIEL SYLVAIN GUENETTE, "LES ENTREPRISES DANY G. STEVENS RENOVATION", de comparateur ou greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Palais de justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de DANIEL SYLVAIN GUENETTE, "LES ENTREPRISES DANY G. STEVENS RENOVATION".  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 22 avril 1992  
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT  
L'INDUSTRIELLE-ALLIANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE  
Partie demanderesse vs-

GUY DU TREMBLE ET RITA LÉTOURNEAU  
Partie défenderesse  
AVIS  
A: GUY DU TREMBLE ET RITA LÉTOURNEAU  
Partie demanderesse vs-

ORDRE est donné à l'intimé DANIEL SYLVAIN GUENETTE, "LES ENTREPRISES DANY G. STEVENS RENOVATION", de comparateur ou greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Palais de justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de DANIEL SYLVAIN GUENETTE, "LES ENTREPRISES DANY G. STEVENS RENOVATION".  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 22 avril 1992  
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT  
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC  
Partie demanderesse vs-

DANIEL SYLVAIN GUENETTE, "LES ENTREPRISES DANY G. STEVENS RENOVATION", de comparateur ou greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Palais de justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de DANIEL SYLVAIN GUENETTE, "LES ENTREPRISES DANY G. STEVENS RENOVATION".  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 22 avril 1992  
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

ORDRE est donné à l'intimé DANIEL SYLVAIN GUENETTE, "LES ENTREPRISES DANY G. STEVENS RENOVATION", de comparateur ou greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Palais de justice de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de DANIEL SYLVAIN GUENETTE, "LES ENTREPRISES DANY G. STEVENS RENOVATION".  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 22 avril 1992  
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

### AVIS DE CHANGEMENT DE NOM PRENEZ AVIS que MARIE-JOSÉE BOISVERT, résidente et domiciliée au numéro 3520 rue Delisle, appartenant à Montréal, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat de changement de nom en celui de MARIE-JOSÉE L'ÉTOILE.

MONTRÉAL, le 27 avril 1992.  
Mes Goules, St-Pierre & Thérèse Procureurs de la requérante  
505 Place St-Henri  
Montréal, Québec, H4C 2S1

### AVIS DE CHANGEMENT DE NOM ET DE PRÉNOM

AVIS

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Tout est mis en oeuvre pour remplacer Karamé à la tête du gouvernement libanais

BEYROUTH (AFP) — Les contacts en vue de la formation du prochain gouvernement libanais se sont poursuivis hier, dans l'attente d'une visite du président Elias Hraoui à Damas où il doit consulter les dirigeants syriens, a-t-on indiqué de sources concordantes.

Le président Hraoui a reçu une série de visites et eu des contacts téléphoniques avec des ministres sortants ou potentiels, dont le ministre de l'Économie Marwan Hamadé, des responsables politiques et des représentants des communautés religieuses.

Plusieurs jours seront nécessaires à la constitution de la nouvelle équipe ministérielle, qui devra à la fois rassurer l'opinion libanaise et les milieux économiques et ne pas déplaire aux dirigeants syriens, estimant dans les milieux politiques.

Dans les milieux gouvernementaux libanais, on affirme que la Syrie a accepté à contre-cœur la démission, mercredi, du Premier ministre Omar Karamé mais n'entend pas être dépossédée de son pouvoir d'imposer le nouveau Premier ministre libanais.

Le cabinet de M. Karamé, composé en grande majorité de ministres pro-syriens, a été forcé à ce départ par la pression de la rue, liée à l'effondrement de la monnaie nationale. Il y a un mois, Damas avait refusé son feu vert à cette démission, pourtant réclamée par une grande partie de la classe politique et par le président Hraoui, rappelle-t-on dans les mêmes milieux.

Le quotidien As-Safir évoquait hier l'attente de la visite de M. Hraoui à Damas et estimait que « les milieux politiques craignent un vide gouvernemental dont tout le monde ferait les frais ».

« Ce que les Libanais demandent est la fin de la crise économique avec le départ du gouvernement et non que le gouvernement parte et que la crise demeure », écrivait pour sa part le quotidien An-Nahar.

D'ores et déjà, le chef du parlement Hussein Hussein a appelé les députés à entamer des consultations à partir de lundi tandis que les commentateurs politiques s'interrogent sur les candidats possibles à la succession de M. Karamé, tous musulmans sunnites comme le prévoit la

répartition des pouvoirs issue de l'accord interlibanais conclu en 1989 à Taïf.

En premier lieu, l'hypothèse de voir M. Karamé se succéder à lui-même a des défenseurs. Dans ce cas, il devra présider un cabinet profondément remanié, estimant les observateurs à Beyrouth, sous peine de ne pas parvenir à l'effet psychologique nécessaire au retour de la confiance. « Karamé démission » était le slogan le plus scandé jeudi lors de la grève générale qui a abouti à la chute du gouvernement.

Salim Hoss, ancien Premier ministre, dont l'image de bon gestionnaire et la stature d'homme d'État pourraient contribuer à enrayer la chute de la livre, a la faveur de certains pronostics. Toutefois, la fraîcheur de ses relations avec le président de la République, ainsi qu'une santé délicate, ne jouent pas en sa faveur, estime-t-on dans les milieux politiques à Beyrouth.

Autres noms avancés: le ministre de l'Intérieur sortant Sami Khatib, très proche de la Syrie, ou Talal Mareibi, député de la région du Akkar, favori de M. Hraoui.

## Lech Walesa veut renforcer ses pouvoirs

### La Pologne souffre de paralysie constitutionnelle

Sylvie Kauffmann  
Le Monde

VARSOVIE — Pour sortir la Pologne d'une grave paralysie institutionnelle, Lech Walesa a proposé hier aux députés polonais un renforcement des pouvoirs du président.

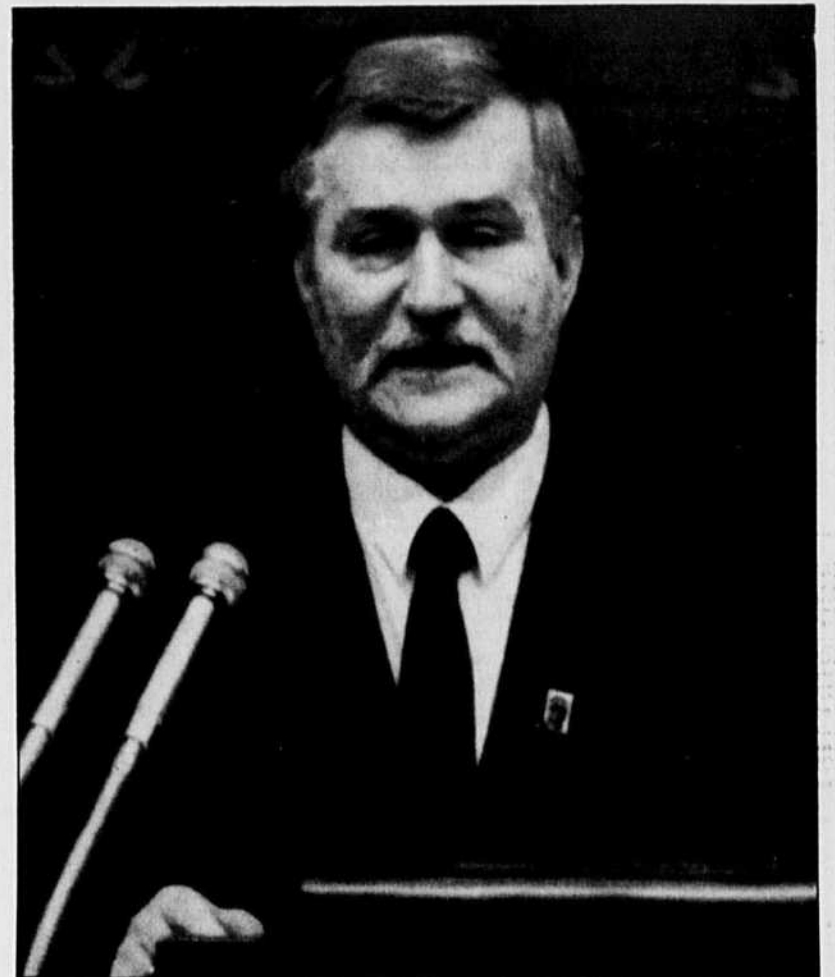
M. Lech Walesa est réputé donner le meilleur de lui-même dans les situations particulièrement impossibles. Plus que jamais, depuis qu'il est président, il va avoir besoin, ces jours-ci, de faire appel à ce talent légendaire, s'il en est encore temps.

Le gouvernement minoritaire de M. Jan Olszewski est paralysé depuis l'échec, il y a quelques semaines, des pourparlers visant à l'élargir à une « grande coalition ». Le Parlement, fragmenté en 29 partis depuis les élections d'octobre 1991, est pratiquement incapable de faire son travail législatif, de plus en plus isolé entre une Assemblée pour laquelle il a peu d'estime, et un premier ministre dont il ne voulait pas, le président Walesa a d'autant plus de mal à trouver sa place que ses compétences sont limitées — et assez mal définies — par un arrangement constitutionnel provisoire.

La situation s'est encore détériorée mercredi, avec le vote de la Diète qui a rejeté d'importantes restrictions budgétaires demandées par le gouvernement, sur les retraites et les salaires du secteur public, vote qui a entraîné la démission du ministre des Finances, M. Andrzej Olechowski. Ce dernier est le second ministre des Finances à démissionner en moins de trois mois pour des raisons de fonds, plongeant le gouvernement, qui n'a que six mois, dans un état semi-comateux.

#### Une solution « à la française »

Certes, il faut toujours faire la part en Pologne d'une certaine dramatisation, et déjà, jeudi soir, l'impact de ces derniers événements sur les négociations en cours avec le FMI paraissait plus nuancé. Dans la journée en effet, le premier ministre et le ministre des Finances démissionnaire s'étaient employés à convaincre la délégation du FMI, actuellement à Varsovie pour discuter du renouvellement d'importants crédits, que le gouvernement n'entendait en aucune façon accroître le déficit budgétaire et que le Parlement n'aurait qu'à se débrouiller pour trouver le moyen de financer son vote de la veille.



L'accord avec le FMI ne pourra certes pas être conclu dans les délais prévus, c'est-à-dire d'ici mardi, a reconnu M. Olszewski mais les négociations ne sont pas rompues pour autant.

La crise institutionnelle reste cependant entière. « Nous avons un gouvernement qui ne réussit pas à gouverner mais qui n'est pas non plus capable de tomber, nous déclarait jeudi Jaroslaw Kaczynski, chef d'un des principaux partis de la coalition gouvernementale, l'Entente du centre.

Le premier ministre est décidé à ne pas démissionner; la coalition est décidée à ne pas le pousser à démissionner car on ne sait pas quoi faire d'autre... et l'opposition n'est pas sûre de réunir une majorité pour un vote de défiance. Donc, c'est l'impasse. » Pour M. Kaczynski, cette situation peut encore se prolonger

« quelque temps, surtout si le président ne donne pas le cou de grâce ».

Apparemment, le président ne souhaite pas être celui qui donnera le coup de grâce, du moins si l'on en croit son porte-parole, M. Andrzej Drzycimski. Mais, conscient de la gravité de la situation, il a pris l'initiative exceptionnelle de s'adresser à la Diète hier.

M. Walesa a proposé aux députés une « solution à la française » qui permettrait au président de « nommer et démettre » le premier ministre. De telles propositions, reconnaît le porte-parole, requièrent un « pacte entre forces politiques » et l'élaboration d'une « petite Constitution » régissant les relations entre le président, le Parlement et le gouvernement.

Reste à savoir si le président, le Parlement et le gouvernement ont encore assez de force pour conclure un tel pacte.

## Grand nettoyage dans l'armée yougoslave

### 40 généraux et amiraux sont écartés des commandes

BELGRADE (AFP) — La présidence yougoslave a procédé hier à un « grand nettoyage » au sein de ses forces armées en annonçant la mise à l'écart de 40 généraux et amiraux, dont deux « faucons », le général Blagoje Adzic, chef d'état-major et ministre de la Défense, et le général Milutin Kukanjac, chargé des opérations en Bosnie-Herzégovine, où les combats se poursuivent.

Cette épuration sans précédent intervient dix jours après la proclamation de la République fédérale de Yougoslavie (RFY), formée par la Serbie et le Monténégro, dont les dirigeants manifestent une volonté de se désengager militairement de Bosnie-Herzégovine, où ils sont accusés d'« agression » par l'Occident.

Le général Adzic, 60 ans, un Serbe de Bosnie-Herzégovine, s'était distingué pendant la guerre en Slovanie, l'été dernier, puis en Croatie, par ses prises de positions radicales et ses discours menaçants à l'égard de ces deux républiques sécessionnistes. Selon le communiqué de la présidence, « sa démission a été acceptée ».

Le général Kukanjac commandait la 2<sup>ème</sup> région militaire, basée à Sarajevo et qui couvre une partie de la Bosnie. Il avait été désavoué publiquement par la présidence yougoslave, à la suite de la détention pendant 24 heures, le week-end dernier dans une caserne de Sarajevo, du président de Bosnie-Herzégovine, M. Alija Izetbegovic. Ce dernier n'avait été libéré qu'après avoir autorisé l'évacuation de l'état-major de la 2<sup>ème</sup> région militaire. Une embuscade tendue au convoi par les forces musulmanes avait donné lieu à une fusillade ayant fait un nombre encore indéterminé de morts (huit parmi les militaires fédéraux, selon la presse de Belgrade).

Les critiques adressées au général Kukanjac visaient aussi le sommet de la hiérarchie militaire: la présidence, commandant en chef des armées, avait tenu à souligner que la détention de M. Izetbegovic avait été décidée à son insu.

La présidence a désigné un Serbe, le général Zivota Panic, 59 ans, pour succéder au général Adzic au poste de chef d'état-major. Le général Panic assurait l'intérim du chef d'état-major, depuis que le général Adzic avait succédé en janvier au général Veljko Kadijevic, démissionnaire, comme ministre de la Défense.

La présidence n'a pas fait état de la nomination d'un ministre de la Défense.

Parmi les 38 autres généraux et amiraux mis à la retraite figurent Andrija Raseta, qui avait dirigé les opérations en Slovanie et en Croatie, le ministre serbe de la Défense, Marko Negovanovic, ainsi que Milan Aksentijevic, chargé depuis peu des négociations avec les autorités bosniaques, à Sarajevo, sous les auspices de la CEE.

Ces négociations se sont poursuivies hier à Sarajevo et ont porté notamment sur le déblocage de l'aéroport de la capitale bosniaque, a indiqué l'agence Tanjug.

Cette épuration entre dans le cadre de la transformation, décidée par Belgrade, de l'armée fédérale en une armée de la RFY, composée de Serbes et de Monténégrins.

La présidence a décidé au début de la semaine le retrait de Bosnie-Herzégovine, avant le 20 mai, de tous les militaires ressortissants de Serbie et du Monténégro. Elle a également décidé de renvoyer chez eux les Bosniaques servant en Serbie et au Monténégro. Elle s'est enfin officiellement déchargée de son rôle de



**Il n'y a pas d'âge pour manifester**  
Ce jeune Thaïlandais, brandissant le drapeau national, de même que ses compagnons manifestent leur opposition au premier ministre Krprayoon, malgré la mise en garde de l'armée. Ils sont ainsi des centaines de milliers de Thaïlandais à manifester à Bangkok, ces cinq derniers jours.

### Information

#### Ville de Montréal

**Assemblée du Conseil**

Lundi 11 mai 1992  
19 heures

Parmi les points à l'ordre du jour, soulignons les suivants:

- contribution financière à La Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (50 000 \$);
- contribution financière pour la promotion du Festival international rock de Montréal (15 000 \$);

Le 9 mai 1992

Le greffier de la Ville,  
Léon Laberge

**création d'une commission ayant pour mandat d'étudier le plan d'urbanisme de Montréal.**

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars).

**VIVRE MONTRÉAL**

commandant en chef des troupes engagées en Bosnie-Herzégovine, reconnaissant ainsi, selon son vice-président Branko Kostic, la souveraineté de cette république devenue indépendante.

Alors que la situation était relativement calme hier à Sarajevo, des combats se sont poursuivis notamment à Mostar (chef-lieu de l'Herzégovine), ainsi qu'en Croatie où l'armée yougoslave a bombardé Slavonski Brod, à la frontière avec la Bosnie, et Osijek (Slavonie orientale), selon les médias croates.

Selon des estimations officielles citées hier par l'agence bosniaque BH-Press, au moins un millier de personnes ont trouvé la mort depuis le début du mois d'avril dans les combats intercommunautaires en Bosnie-Herzégovine.

**Gagnante du Prix de la Gastronomie 1992 pour la région des Laurentides**

Le raffinement d'une grande table... le ravissement d'une petite auberge.

**AUBERGE DE LA SAUVAGINE**  
1592, Route 329, Ste-Agathe-des-Monts Nord, Qc J8C 2Z8  
(819) 326-7673 - (514)953-0944

Laurentides

"Dans un petit village au passé loyaliste, aux confins de l'Estrie et des Bois-Francs, Le Restaurant Le Temps des Cerises est aménagé dans une ancienne église presbytérienne. À ce cadre original s'ajoute une fine cuisine inspirée des produits du terroir, un service professionnel et courtois. À découvrir. Un détour à prix sage."

Patrick Satre - Tel.: (819) 839-2818 - 79 Du Carmel, C.P. 120, Danville, Qué. J0A 1A0 - Fax: (819) 839-3289

Estrie **Le gagnant du prix québécois de la Gastronomie**

**Auberge MANOIR DE TILLY** Manoir datant de 1786

**AU BORD DU FLEUVE**  
Un vieux Manoir, un nouveau pavillon  
32 chambres, foyer, bain tourbillon

**VOISIN DE L'ÉGLISE**  
Saint-Antoine de Tilly  
Autoroute 20, sortie 291  
G0S 2C0

Clinique santé et d'esthétique  
Mini-congrès-Fine Cuisine  
Forfaits santé et affaires

418-886-2407  
1-800-463-8428

Chaudière-Appalaches

**Place Jonathan**  
Aux "LES MINGAN"

**GAGNANT DU LAURÉAT RÉGIONAL DE DUPLESSIS.**

SALLE À MANGER AVEC VUE SUR LA MER  
MOTEL (10 UNITÉS)

POUR RÉSERVATION:  
Lucette et Réjean Roy  
(418) 465-2207  
Case Postale 106, Rivière-au-Tonnerre  
Cité Duplessis, (Qc) G0G 2L0

Duplessis

**Le Chasseur**  
RESTAURANT

Édifice Trust Général, 830, rue Lafontaine, C.P. 713, Chocoma, (Québec), G7H 5E1, Tél: (418) 693-0227

Saguenay-Lac St-Jean

**Le Samuel II**  
RESTAURANT

**CUISINE INVENTIVE DANS UN CADRE LUXUEUX SURPLOMBANT LA RIVIÈRE RICHELIEU**

291, rue Richelieu, Saint-Jean sur Richelieu  
347-4353

Monterégie

**CAFÉ-RESTAURANT**

Lauréat des grands prix du tourisme en Outaouais

21 Jacques Cartier  
GATINEAU (819) 561-0103

Outaouais

**Auberge La Camarine** pour la région de Québec

Gagnant régional du grand prix Québécois de la gastronomie

## ÉDITORIAL

# Qui joue avec le feu s'y brûle

IL EST évidemment trop tôt pour tenter d'évaluer les retombées et conséquences de la bombe politique lancée jeudi soir par la télévision de Radio-Canada. Il est très pénible et choquant d'apprendre que l'un des plus valeureux serveurs de l'État du Québec, aux états de service nombreux et importants, a été un informateur, contre rémunération, des services secrets de la GRC. Il dépasse presque l'entendement que M. Claude Morin, un intellectuel de grande qualité et réputé fin stratège, se soit prêté pendant au moins deux ans — juste avant et après la prise du pouvoir par le Parti québécois — à des rencontres secrètes sur le thème de l'infiltration d'éléments étrangers au Québec et au Canada. Excès de ruse pour prévenir les coups et débusquer l'ennemi, audace qui aurait tourné à l'avantage du Québec, candeur, naïveté ou vanité incommensurable ? On ne sait au juste comment qualifier cette étrange et bizarre « excursion en terrain inexploré ». Pour l'heure, toutefois, en dépit de son brillant plaidoyer *pro domo* d'hier, publié dans LE DEVOIR notamment — le père de l'étapisme sait depuis longtemps que la meilleure défense, c'est l'attaque — force est de dire que M. Morin a joué, dangereusement, avec le feu. Il a fini par s'y brûler, éclaboussant son entourage et bien d'autres avec lui, dont la cause qu'il propage avec brio depuis 20 ans.

Il faut d'abord se remémorer le contexte de l'époque. Après le célèbre cri de De Gaulle, après la crise d'Octobre 1970, il y avait dans l'air politique québécois et canadien, entre autres insinuations, de la paranoïa galopante. Les enquêtes McDonald et Keable, il y a une décennie, ont levé un peu le voile sur « certaines activités de la GRC et la connaissance qu'en avait le gouvernement », des tentatives de recrutement de sources humaines jusqu'à l'Opération Bricole et l'Opération Ham, en passant par l'incendie d'une grange et la subtilisation de dynamite. Dans cette mouvance, la phobie d'agents étrangers (à preuve, les saillies du premier ministre Trudeau contre des activistes français) voisinait avec la terreur causée par la montée du PQ. Il n'est pas surprenant d'apprendre, 20 ans plus tard, qu'après son adhésion au PQ, M. Morin ait fait l'objet d'un dossier codé Q1 à la GRC, dans le but de le recruter comme informateur de haut niveau. Pas d'étonnement non plus à ce que, deux ans après, un agent des services secrets entre, anonymement, en contact avec lui.

Que M. Morin aille voir de quoi il en retournerait, on ne saurait non plus le lui reprocher. Après tout, à titre de sous-ministre des Affaires intergouvernementales, puis de spécialiste de ces questions auprès de M. René Lévesque et du PQ, il était habitué à toute sorte de rencontres, parfois étranges et bizarres, et de faire face, comme on dit, à la musique, même la plus sournoise. Que cet amateur d'intrigues policières, d'espionnage et de poker, ait pu, pendant un certain temps, bernier son vis-à-vis et ap-

prendre de lui, plutôt que l'inverse, ce qui mijotait dans la soupe des services secrets, on veut bien en convenir. Mais là où on a de la misère à le suivre, c'est quand il y a « dédommagement » — en espèces sonnantes et trébuchantes — pour les dénonciations et, on l'imagine, services rendus. M. Morin savait fort bien que quelque chose clochait dans ce qu'il faut bien appeler cet échange de bons procédés : il a pris la précaution d'ouvrir un compte spécial pour y déposer l'argent reçu de la GRC, qu'il a écoulé par la suite dans les oeuvres de sa paroisse et en contribuant au financement du PQ. Quel humour terriblement noir !

Agissant ainsi, M. Morin savait qu'il y avait des risques et dangers énormes dans ces manoeuvres périlleuses. Il a

### L'affaire Morin, terrible symptôme d'un abcès à crever de toute urgence

cru qu'elles en valaient la chandelle. En vain. Il assure qu'il n'a trahi ni personne ni la cause péquiste. On veut bien le croire. Mais ne suffisait-il pas à ses contacts — il y en a deux, en succession — qu'il accepte de les rencontrer secrètement, à l'occasion, et d'en retirer quelques centaines de dollars ? Il croyait posséder son interlocuteur, qui le manipulait, à la vérité, pour quelque éventualité, inopinée ou propice. À preuve, le « dossier » dressé contre lui et que le confrère Normand Lester, plus persévérant ou chanceux que d'autres, a réussi à exhumer, du moins en partie. De ces informations extrêmement troublantes, des propres aveux que M. Morin a mis au point avant même que la manchette n'éclate au réseau d'État, il ressort notamment que le Q1, devenu *French Minuet*, a voulu jouer au plus fin. Il a perdu, battu sur son terrain de prédilection, la stratégie fine, la tactique ultime. Joute solitaire, absurde, présomptueuse et aberrante, de la part d'un homme aussi crédible et respectable. Capitaine Bonhomme, Tintin ou James Bond, sa bonne foi a été compromise, probablement de façon irrémédiable.

Faute déplorable, erreur pitoyable, certes, selon toute apparence. Ce qui n'excuse en rien, au contraire, les agissements répréhensibles de la GRC et de ses agents, pendant de nombreuses années, et sur lesquels la lumière est loin d'être faite. N'en déplaise à ceux qui prétendent qu'il est peu utile de revenir sur des crimes et des incidents de décennies antérieures, il importe de crever un abcès qui ronge le corps démocratique canadien. L'affaire Morin n'est qu'une terrible illustration d'un ignoble casse-tête qu'il faut refaire, avec patience et minutie. Quoi qu'il en coûte. Il

y va de la qualité des débats fondamentaux en cours au Canada. Quand le premier ministre Mulroney dit qu'il sera « féroce » dans la défense du Canada, pense-t-il à utiliser des dossiers du genre de celui de Claude Morin ? Y en a-t-il d'autres, et combien ? On peut le craindre, après l'affaire de l'écoute électronique, des homosexuels, et quoi encore.

En 30 ans de luttes pour le Québec, M. Morin a sûrement semé en cours de route des inimitiés profondes, des rancunes tenaces. Il y en a qui ont intérêt à faire trébucher M. Morin — et à avertir du même coup ceux qui remettent en question l'ordre des choses — « ce piocheur infatigable à l'esprit toujours en éveil, constamment à l'affût des pièges que pouvaient nous tendre ceux (les machivels de salon) d'Ottawa, lesquels l'exécraient d'ailleurs avec une cordiale intensité », comme écrit M. René Lévesque dans son livre de souvenirs. À cet égard, le fondateur du PQ n'est plus là pour donner sa version des faits et faire le tri entre les affirmations de Radio-Canada et celles de M. Morin. Toutefois, pour que la vérité sorte totalement, il faudra que les sources anonymes qui sont évoquées acceptent de dire au grand jour ce qui en est au juste. De même, mis en cause par M. Morin, l'ancien ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, devra sortir de la discrétion exemplaire qu'il a manifestée depuis son départ, et corroborer, nuancer ou infirmer les propos que son collègue lui attribue.

M. Morin dit qu'il n'a « aucune objection au dévoilement du contenu de toutes mes conversations » avec les deux agents, tour à tour. Si de tels documents existent, ils sont essentiels, avec les réserves d'usage, à la compréhension de ce mauvais roman d'espionnage. Mais il faudra aller plus en profondeur. À cet égard, la déclaration d'hier du chef de l'opposition officielle et président du PQ est remarquablement claire et lucide. « Nous sommes en présence de révélations dont l'importance est telle qu'il est impérieux que ceux qui savent, et qui possèdent des éléments susceptibles d'établir la vérité, parlent et rendent publics ces éléments. M. Morin a donné sa version, d'autres doivent faire de même... Tous les Québécois ont droit à la vérité, quelle qu'elle puisse être. »

On ne saurait mieux dire. Des questions terriblement insidieuses surgissent de toutes parts. Par exemple, pourquoi M. Morin, et pourquoi à ce moment-ci ? Y a-t-il d'autres hauts personnages vulnérables, téméraires ou imprudents, susceptibles de faire l'objet de chantage ou d'intimidation, avec risques d'éclabousser davantage la cause souverainiste ? En qui peut-on, en ces mois cruciaux pour notre avenir collectif, faire confiance sans réserve ?

Un doute immense, épouvantable, est planté en chacun de nous. Il faut tout faire pour braquer la lumière, si crue soit-elle, sur cette ombre menaçante.

GILLES LESAGE



Daniel Latouche

## Appelez-moi James

LA VIE est injuste. Je me fends en quatre pour produire des analyses profondes. Je prends des chances avec le peu de réputation politico-scientifique qui me reste en prédisant ce qui va se passer dans les prochaines semaines. J'annonce des conspirations à droite et à gauche. Je dénonce les grandes et les petites manoeuvres de chacun. Et voilà que c'est Normand Lester et Claude Morin qui me volent la vedette. Non, mais vraiment, pour qui se prennent-ils ? Aurait-il entendu parler de ce roman que j'écris. Mon chapitre quatre est foutu.

Bon d'accord, je me suis trompé sur certains détails et la chronique où j'annonçais des choses du genre manquait de précisions. En effet, j'étais persuadé que l'on allait nous fournir des révélations juteuses sur les rapports d'impôt d'anciens ministres et les maîtresses et amants de souverainistes importants. Je me rends compte aujourd'hui que j'ai pris mes rêves pour la réalité et que la préparation de mon propre rapport d'impôt me préoccupait à un point tel que j'ai cru un instant que le monde entier avait les mêmes obsessions. Mais méritais-je un tel traitement pour une si petite erreur ? Être laissé pour compte par l'Histoire. C'est dur.

C'est pas c'est frustrant d'apprendre que la GRC n'a jamais cru bon de chercher à me contacter pour des informations. C'est la deuxième fois que ce genre de chose m'arrive. En 1970, il a fallu deux mois à la police pour se décider enfin à m'interroger. Deux mois d'attente et en pleine Crise d'octobre à part de cela. Vous vous imaginez facilement les chuchotements dans mon entourage. Et c'est reparti. En deux ans au gouvernement, pas un seul petit téléphone d'Ottawa.

Ils ne savent pas ce qu'ils ont manqué. Je leur aurais donné un bien meilleur service, et à meilleur prix que Claude Morin. Pour 350 \$ je leur aurais, entre autres, appris de ne rien croire de ce que Claude Morin leur racontait. D'accord, je leur aurais même écrit un rapport à ce sujet pour 250 \$. Pour 200 \$ ? Entendons-nous pour un beau 100 \$ tout neuf.

Et Claude Morin n'a même pas de doctorat et n'a pas écrit de thèse sur les coups d'État militaire en Afrique. Vous vous rendez compte de tout ce que j'aurais pu leur révéler à la GRC sur l'infiltration du Botswana à Montréal et sur les manoeuvres secrètes de la Haute-Volta au Saguenay. Par exemple, savez-vous que le beau-frère du ministre des Finances de la Côte-d'Ivoire était marié à l'époque à la présidente régionale du Parti québécois de la Beauce et que... Intéressant, n'est-ce pas ? Non, vous ne le saurez pas.

DE LA DISCRIMINATION pure et simple, voilà ce que tout cela m'indique. Même Normand Lester n'a pas pensé un instant à me contacter pour confirmer son histoire. Un petit coup de téléphone et je lui aurais tout dit à Normand. Oui, oui, il y a des choses que je sais...

Plus j'y pense, plus j'enrage. Voilà donc ce que la GRC faisait de nos taxes dans les années 70. À ce que je sache, si leur intention était de financer les bonnes oeuvres de la Ville de Sainte-Foy, il y avait des programmes fédéraux-provinciaux pour s'en charger. Fallait-il vraiment faire transiter cet argent par le compte de banque d'un péquiste ? À la Caisse populaire je suppose.

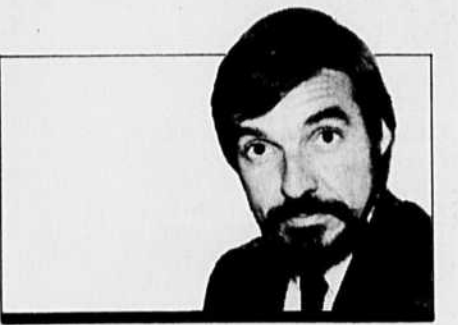
Je me calme et je dé-fulmine, pas complètement cependant. Quand je pense que Claude Morin avait de petites conversations charmantes, au coin du feu et un scotch à la main, pendant qu'il nous faisait travailler moi et quelques autres à pondre des analyses stratégiques de 150 pages, simple interligne, sur tout et sur rien. Il n'y a vraiment pas de justice. Ne travaillez jamais pour un ministre. C'est toujours eux qui s'amuse et qui ensuite écrivent les livres pour relater leurs aventures.

Bon, je suis vraiment calme. C'est quand même sérieuse toute cette affaire. Cela fait des années que cette histoire circule. À ce qu'il semble, nous en sommes maintenant à la deuxième génération de journalistes qui se sont fait les dents sur cette affaire et sur d'autres du genre.

Et voilà que, par hasard, toute cette question surgit aujourd'hui, en mai 1992, alors que la publication d'une information de cette nature en avril 1990, trois semaines avant le référendum, aurait eu un effet foudroyant. Malgré tout le

respect que je dois à mon ancien patron, je dois quand même dire que son avenir politique est plutôt derrière lui.

D'accord, toute cette affaire est plutôt embarrassante, mais elle aurait été dévastatrice il y a quinze ans. Et on ne me fera quand même pas croire qu'en 1979 les autorités de la GRC ont conclu que le moment n'était pas venu de couler l'information et qu'il valait mieux attendre en 1992 pour monnayer cette information.



L'un des principes fondamentaux du renseignement, c'est de toujours utiliser l'information lorsque la personne concernée est au sommet de sa carrière. C'est ce qui est arrivé au Chancelier Brandt en Allemagne et au premier ministre Wilson en Grande-Bretagne. Dans des cas comme celui-ci, on n'attend pas quinze ans avant de poser un geste. À Ottawa, on doit être tourdu de rire devant les interprétations journalistiques qui circulent actuellement au Québec. Des amateurs, voilà ce qu'on dit de nous dans les bureaux secrets d'Ottawa.

Est-ce à dire que toutes ces révélations sont fausses ? Évidemment pas puisque le ministre les confirme lui-même. Est-ce à dire qu'il n'y a pas anguille sous roche ? Bien entendu que non. Mais l'histoire n'a de sens que si on la pousse jusqu'au bout. À moins que l'on puisse prouver que Claude Morin a été un agent fédéral infiltré volontairement au Parti québécois depuis 1970, c'est la thèse de l'ancien ministre qui doit prévaloir. Ou bien il était un véritable espion, un vrai et non pas un espion payé à la pièce, un « mole », une taupe dans le jargon du milieu, ou bien il n'était qu'un vaillant ministre péquiste.

TOUT VA DONC dépendre des confirmations que d'autres acteurs vont pouvoir fournir. Cela ne va pas être facile de faire le tri dans tout cela, surtout lorsqu'il s'agira de déterminer les circonvolutions de la démission du ministre Morin. Ceux qui affirment que c'est à cause de ces révélations que le premier ministre Lévesque a foutu son ministre à la porte connaissent fort mal le fonctionnement de nos gouvernements et ne soupçonnent pas l'étendue de la colère de M. Lévesque suite à la nuit des longs couteaux constitutionnels. Jamais il n'avait été humilié de la sorte et il en a tenu Claude Morin comme grand responsable. Il avait bien raison d'ailleurs et bien que je n'aie pas été là, il est probable que le premier ministre n'a pas maché ses mots sur les pseudo-stratégies et l'amateurisme de son ministre. Lorsqu'il était impatient devant la tournure de certains événements, René Lévesque avait l'habitude de en prendre à ceux dans son entourage qui se prenaient pour des stratèges et qui rédigeaient des mémos fort complexes.

C'est fort intéressant tout cela et si j'avais quelques conseils à donner à nos émules de Watergate, ce serait de regarder d'un peu plus près le fonctionnement interne des agences de renseignement canadiennes. Tout me semble avoir commencé il y a six ou huit semaines lorsque les espions canadiens se sont fait taper sur les doigts pour ne pas avoir prêté le saccage de l'ambassade iranienne à Ottawa. C'est à ce moment que les fuites ont débuté. Coïncidence ? Assistierions-nous actuellement à un règlement de compte entre GRC et Services secrets canadiens ? Ceux-ci tentent-ils de se venger de la GRC en coulant de l'information ? Mais ce sont là des pistes que Normand Lester a probablement explorées, lui qui connaît bien comment fonctionnent les services secrets israéliens.

C'est la première des véritables grosses révélations de la saison. Il y en a d'autres qui s'en viennent. Cette fois, j'ai appris ma leçon : je vais en rester avec des affirmations vagues. On ne me fera pas deux fois le coup du type qui ne savait rien.

## LETTRES AU DEVOIR

### Il s'agit d'aimer

DES PAPAS, des mamans, des femmes célibataires et des religieuses, ont donné en 25 ans un minimum de 2 951 600 heures bénévoles pour aider nos petits citoyens victimes de délaissement, d'abandon, de rejet ou de négligence.

Comment aider ces tout-petits, ces petites ?

En s'impliquant, en se donnant, en oubliant son égoïsme et en stimulant son besoin d'altruisme. C'est si simple d'aider quelqu'un. Il ne s'agit que de vouloir, de savoir qu'on en a les possibilités, le désir et les habiletés. Il s'agit d'aimer.

Luc Perrier  
Montréal, 23 avril 1992

vous sur le boulevard Henri-Bourassa : vous aurez envie de brailler, etc. Construisons-nous des villes pour les voitures ou pour les humains ?

La beauté d'un pays commence en chacun de nous, en faisant d'abord silence et puis en laissant courir le vent de l'imagination dans nos voiles — nous avons l'imagination si mercantile de nos jours —, la beauté ne se calcule pas, ne s'achète pas, n'a pas de prix mais se crée.

C'est demain l'indépendance ; c'est demain le Québec : un pays à s'émerveiller plutôt qu'un pays vide sans âme, sans parole.

Luc Perrier  
Montréal, 23 avril 1992

### Effet de serre et pollution

MICHEL DUQUETTE, dans un article publié dans LE DEVOIR du 13 février, nous rapportait l'avis des experts environnementaux Mill, Wilson et Johansson à l'effet que la réduction de l'effet de serre est inconcevable sans un réaménagement de la consommation d'énergie. « Toute stratégie sérieuse destinée à réduire les émissions de gaz contribuant à l'effet de serre devra passer par une redéfinition de l'ensemble du système énergétique, car les combustibles fossiles sont à l'heure actuelle responsables de plus de 50 % de ces émissions. » Cet avis semble comme allant de soi, surtout après toute la panoplie des reportages, émissions télévisées, articles de journaux, conférences et discours qui nous parviennent de toutes parts et qui n'ont de cesse de tirer l'alarme.

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910  
Directrice : LISE BISSONNETTE  
Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux  
Directeur délégué à l'administration André Leclerc  
Rédacteur en chef adjoint Jean Francoeur  
Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Roch Côté, Guy Deshaies  
Directeur des publications spéciales Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS

sur les dangers de l'effet de serre et les conséquences de la mauvaise gestion des énergies non renouvelables dont l'homme dispose.

Mais pour revenir à mon propos du début, on peut se demander si l'avis des experts Mill, Wilson et Johansson représente un moyen réaliste, envisageable, pour pallier aux conséquences apocalyptiques que nous prépare l'effet de serre et qui nous sont annoncées de toutes parts. Ne faudra-t-il pas, pour parvenir à cette « redéfinition de l'ensemble du système énergétique » en arriver à dévoiler le vrai visage de la vraie pollution et qui est dessinée au coeur même de l'organisation sociale dont l'humanité s'est dotée, p.d.g. de tout acabit, la perdition des politiciens, le dogmatisme des religieux, le profit, la concurrence et que sais-je encore ? Toutes ces notions et personnages se confondant, s'entremêlant et s'enchevêtrant en une sorte de cirque que l'on pourrait évoquer sous le nom de « nomenklatura » terrestre. Pour remédier à l'épouvante, verrons-nous l'humanité contrer l'appétit vorace de ses « élites », mettre au pas ces mêmes « élites » et aplanir les classes sociales ? Pour pallier aux catastrophes, verrons-nous l'humanité emprunter la voie de l'utopie socialiste pour ensuite voguer sur la mer de la sérénité ?

Mais pour qui appréhende un tant soit peu la nature humaine, ces dernières considérations semblent vaines et ne sont que bavardage de pie grincheuse. Cependant la question reste posée et la réponse est sans doute dans l'intuition que l'humanité a, ou qu'elle n'a pas, à savoir si elle émergera de ce « voyage au bout de la nuit » qu'elle se prépare.

Jules Ross  
pour le Monde à Bicyclette  
Montréal, 13 avril 1992

### Voterez-vous « non » ?

SUITE à l'article du DEVOIR du samedi 18 avril 92 selon lequel les Québécois ont toujours voté « non » aux référendums des 96 dernières années, j'estime que la question du prochain référendum devrait être : « Cette fois-ci, votez-vous encore « Non » ? »

Il reste à espérer que l'on sera moins embêté devant la vraie question : mais de cela je ne suis pas sûr.

P.S. Il est à noter que le paradoxe de Russell (Bertrand, le logicien) n'est guère plus facile à résoudre. On pourrait peut-être réclamer le droit de répondre « Peut-être » : ça permettrait, en plus, de faire durer les choses encore un peu...

Rodin Lemerise  
Montréal, 18 avril 92